



**EPTB Garonne**

Syndicat Mixte d'Etudes et  
d'Aménagement de la Garonne



Avec le concours financier de



## ETUDE PILOTE TERRITORIALE SUR LES PAYSAGES DE GARONNE MARMANDAISE

*Prolongement territorial de l'étude paysagère du Plan Garonne dans la sous-unité  
paysagère Garonne marmandaise*

**Phase 2 : Orientations pour un aménagement qualitatif du paysage Garonnais**



créham BKM



# SOMMAIRE

<b>1 – <u>CHOIX DES ACTIONS</u></b>	<b>7</b>
<b>2 – <u>EtUDE DES 3 PROJETS RETENUS</u></b>	<b>11</b>
Projet n°1 : Meilhan – Jusix	15
Projet n°2 : Lagruère	39
Projet n°3 : Caumont – Fourques – Coussan	63
<b>3 – <u>PROPOSITIONS DE TRADUCTIONS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME</u></b>	<b>83</b>



## PREAMBULE

Dans le cadre du Plan Garonne interrégional (2007-2013) porté par l'Etat et coordonné par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne) a engagé en 2009 une première étude paysagère couvrant les 500 km de la vallée de la Garonne.

Dans le but de prolonger la dynamique impulsée autour de la Garonne à une échelle plus locale, le SMEAG a décidé de lancer une série d'études plus précises à l'échelle de sous unités paysagères Garonnaises, sur un territoire intégrant les deux rives du fleuve et construit autour de Communautés de Communes riveraines volontaires.

5 études pilotes territoriales ont été programmées pour contribuer à une meilleure prise en compte de la Garonne dans le développement local, en favorisant une réflexion collective, pour la construction concertée d'un projet de mise en valeur et de préservation autour du fleuve.

Conçues comme des projets pilotes expérimentaux, elles doivent déboucher sur un plan d'actions ou une esquisse de projets d'aménagement ou de gestion durable, dans une perspective de valorisation collective (effets levier sur d'autres secteurs, retours d'expériences et transfert d'enseignements, ...).

Le Syndicat Mixte du SCOT de la Communauté de Communes Val de Garonne (devenue Communauté d'Agglomération depuis janvier 2011) a fait acte de candidature et a été retenu comme premier site pilote. La sous-unité paysagère de la « Garonne marmandaise » constitue ainsi la première démarche locale engagée dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMEAG, cette mission fait l'objet d'un financement partagé (FEDER Plan Garonne, Etat FNADT, SMEAG) et doit contribuer à plusieurs objectifs :

- mieux connaître les atouts et faiblesses, les pratiques et les liens populations-Garonne
- élaborer une stratégie collective de mise en valeur et préservation autour du fleuve
- proposer une déclinaison opérationnelle sur quelques sites
- accompagner la prise en compte de la Garonne dans le SCOT

Pour conduire cette réflexion tout en participant à la dynamique expérimentale qui sous-tend la démarche initiée par le SMEAG, ont été réunies les compétences d'une paysagiste et d'une psychosociologue de l'équipe pluridisciplinaire du Créham et celles d'un ingénieur écologue de l'Atelier BKM.

**Le présent rapport rend compte de la deuxième phase de la mission « orientations pour un aménagement qualitatif du paysage » dont l'objet est double :**

- **définir des propositions d'aménagement sur 3 sites exemplaires choisis parmi les pistes d'actions définies à l'issue de la phase 1 de diagnostic,**
- **proposer les préconisations destinées à alimenter le PADD du SCOT Val de Garonne et les PLU.**

L'ensemble des propositions ont été présentées et débattues à l'occasion des deux Comités de Pilotage multi-partenariaux (élargis aux Maires concernés par les 3 projets), organisés les 20 septembre et 15 novembre 2011.

Elles ont en outre fait l'objet d'échanges entre l'équipe d'étude et les Maires des communes concernées d'une part, les techniciens du Pays Val de Garonne Gascogne et de Val de Garonne Agglomération d'autre part.

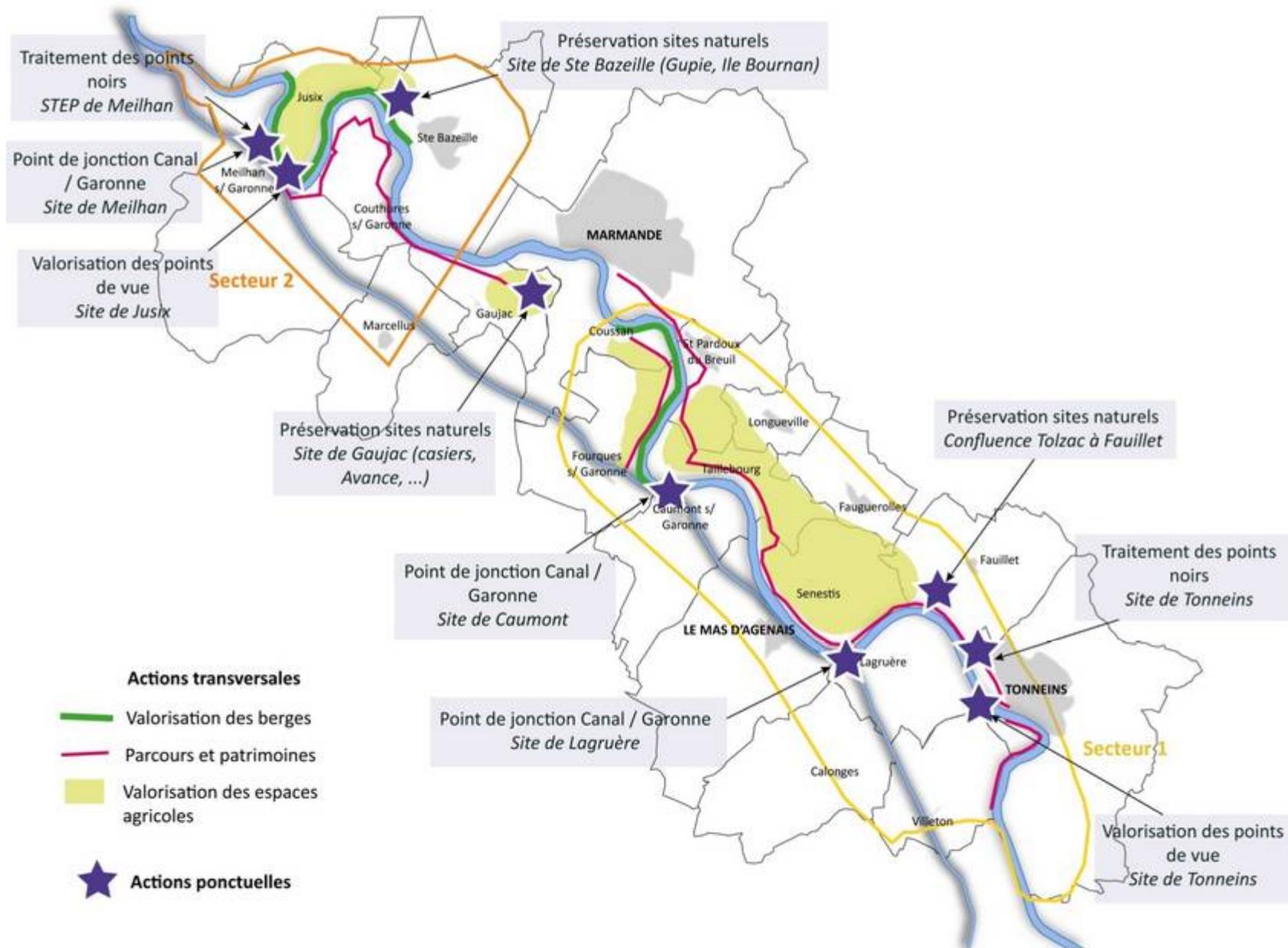
*NB : le volet de la Phase 2 « Conditions de mise en œuvre des 3 projets sélectionnés » fait l'objet d'un rapport complémentaire (format A3 paysage) pour offrir une meilleure lisibilité.*

---

# 1 – CHOIX DES ACTIONS

---

A l'issue du diagnostic, 8 thématiques d'actions (ponctuelles ou transversales) ont été proposées. Elles peuvent être mises en œuvre sur différents sites du territoire, repérés sur la carte ci-après :



Les pistes actions possibles pour développer l'attractivité et la qualité globale des paysages du fleuve, proposées à l'issue du diagnostic, ont fait l'objet d'une évaluation multicritères (cf. tableaux en Annexe).

3 actions exemplaires ont été sélectionnées, permettant :

- de travailler différentes thématiques paysagères (de valorisation ou de restauration),
- de répondre aux 5 finalités du développement durable,
- d'inspirer d'autres collectivités pour initier des démarches de ce type.

Conformément à la volonté du SMEAG de faire de ces études pilotes des démarches exemplaires en matière de développement durable et de faciliter localement les suites opérationnelles, l'élaboration des 3 projets s'est attachée à intégrer différentes dimensions (les points de vue, la restauration des milieux naturels, les parcours de découverte et les mobilités douces, ...) relayant les attentes exprimées localement, tant par les populations que les élus communaux concernés.

Les 3 actions retenues sont les suivantes :

-  la valorisation du site remarquable du méandre de Jusix en lien avec le belvédère de Meilhan
-  la valorisation et la dynamisation des espaces publics aux points de jonction Garonne et Canal à Lagruère
-  la mise en place d'un parcours sur matre entre Caumont et Coussan associée à la restauration des berges ou paysages dégradés de la plaine de Garonne



---

## 2 – ETUDE DES 3 PROJETS RETENUS

---





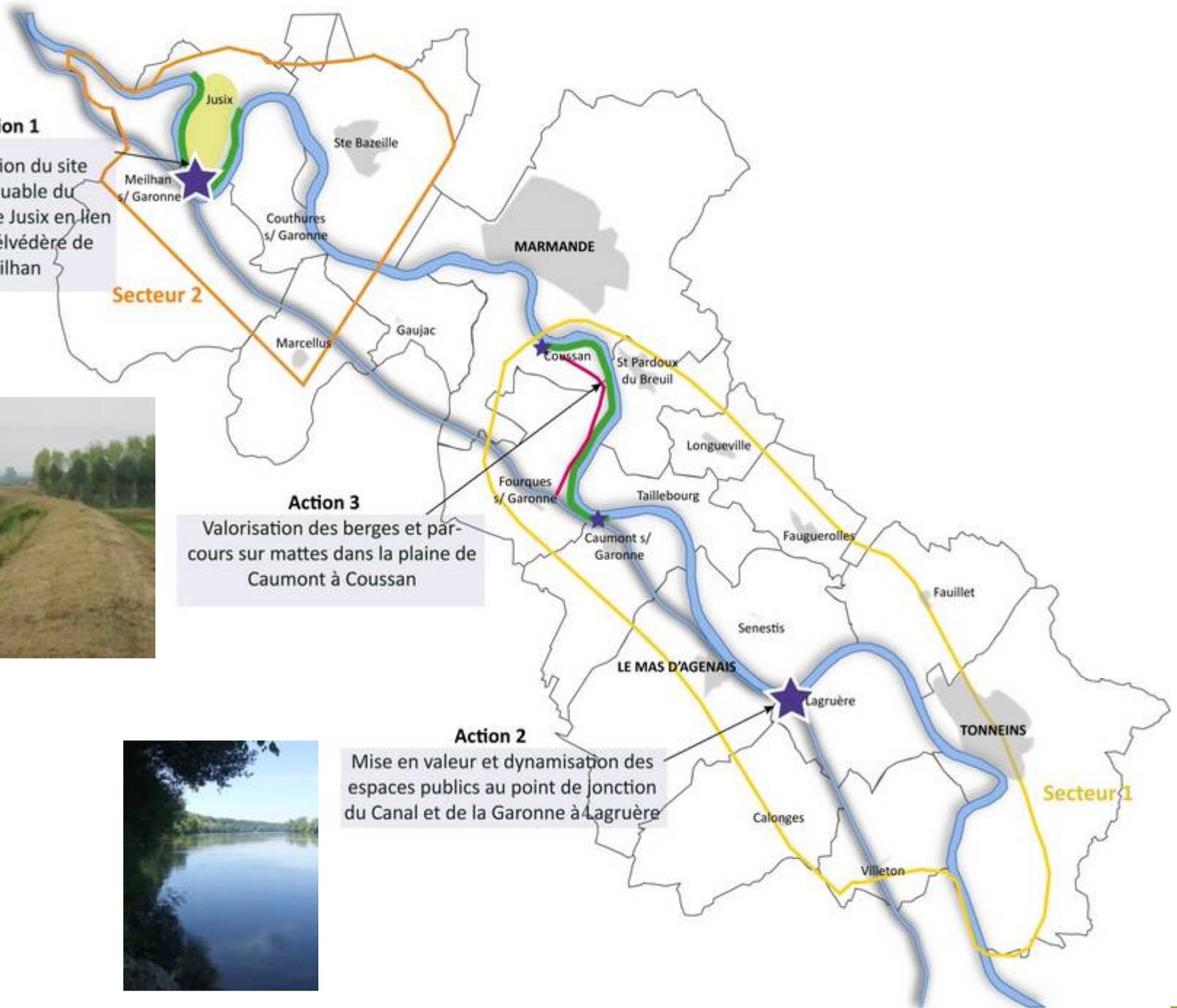
**Action 1**  
Valorisation du site remarquable du méandre de Jusix en lien avec le belvédère de Meilhan



**Action 3**  
Valorisation des berges et parcours sur mattes dans la plaine de Caumont à Coussan



**Action 2**  
Mise en valeur et dynamisation des espaces publics au point de jonction du Canal et de la Garonne à Lagruère





# 1 - VALORISATION DU SITE REMARQUABLE DU MÉANDRE DE JUSIX EN LIEN AVEC LE BELVÉDÈRE DE MEILHAN-SUR-GARONNE

## A. Cadrage et localisation générale du site d'action

- **Lieu remarquable où le paysage fait évènement** : effet de presqu'île du méandre de Jusix
- **Lieu où l'histoire de l'évolution de Garonne se révèle** : méandre de Jusix, îles anciennes, secteurs d'atterrissements, bac entre Meilhan et Jusix, cale, voie romaine, ...



## Périmètre de projet étudié



Le méandre, vu depuis le tertre de Meilhan : une perception fragmentée en premier plan, qui se dissout en s'éloignant



Vue depuis le bourg de Jusix, la perception de la Garonne n'est offerte qu'aux « initiés », grâce à la présence ponctuelle de la ripisylve

## Eléments d'appui au projet



### Objectifs du projet :

- Mettre en valeur l'effet de presqu'île
- Donner des clés de lecture et de compréhension des paysages de Garonne (géographiques, historiques, paysagère)
- Faire revivre la mémoire des paysages et des usages (*agricoles, fluviaux, ...*) et développer de nouvelles formes de découverte et d'appropriation du territoire
- Renforcer les synergies entre Communes proches et particulièrement le lien entre Jusix et Meilhan-sur-Garonne
- Préserver et réhabiliter les zones naturelles des berges de Garonne



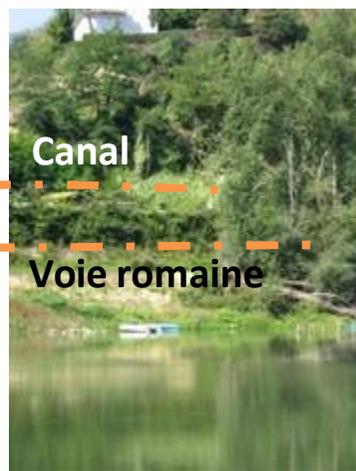
Les variations d'étiage (niveau d'eau) offrent des perceptions variées de la pointe de Jusix



L'aqueduc



L'escalier



La cale



Le point de vue depuis la pointe de Jusix sur Meilhan et son tertre

Possibilité de remettre en place **un bac**, de façon événementielle, pour relier les deux Communes :

- côté Meilhan, avec la valorisation de **la cale** existante,
- côté Jusix, possibilité d'aménager **une aire de pique-nique** pour conforter ce **point d'accostage** des canoës et navettes fluviales des parcours existants,
- maillage des réseaux de randonnée existants ou à prolonger.



Meilhan sur Garonne : la cale, l'aqueduc et la voie romaine





## Meilhan sur Garonne

La station d'épuration, ...



... le restaurant de bord de Garonne ...



... et l'accès vers le camping.

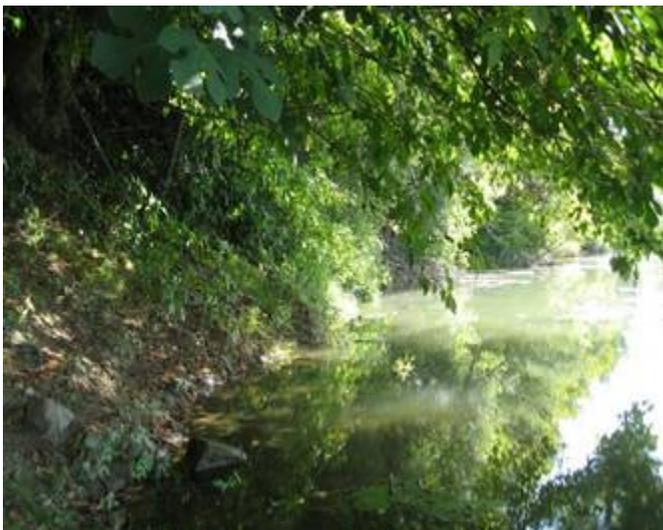


Les ruines de **l'ancien moulin de Jusix** sont encore visibles en période d'étiage. C'est un poste de pêche apprécié.

La valorisation de ce site en terme de visibilité, d'accessibilité, voire de restauration, apparaît être un point d'appui intéressant au projet



## Jusix : typologies des berges et ripisylves

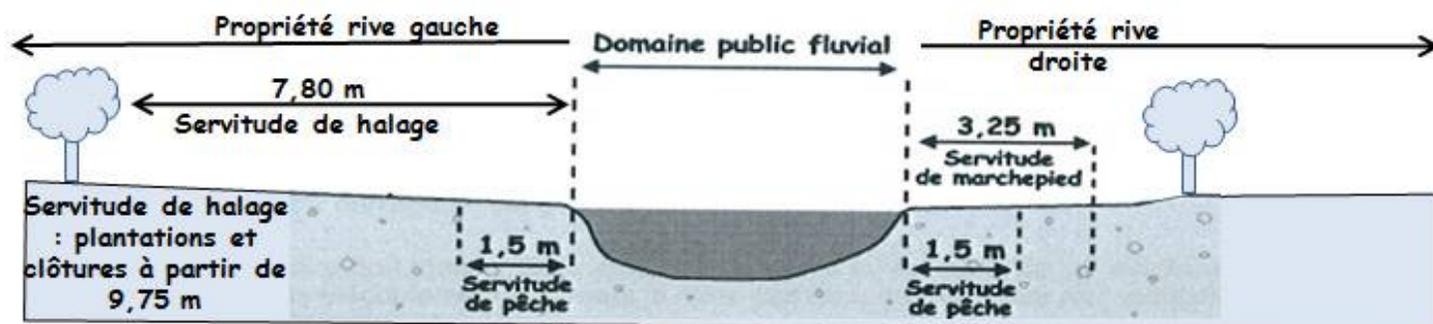


## Jusix : typologies des berges et ripisylves



## B. Parti d'aménagement recherché et définition des projets

### - Rappel des règles et les enjeux d'entretien et de gestion de la végétation rivulaire



#### ○ Rappel des servitudes

**La servitude de halage** s'applique partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation. Il convient de laisser le long des bords de Garonne un espace libre de 7,80 m de largeur. Les propriétaires n'ont le droit de planter des arbres ou d'établir une clôture qu'à une distance minimale de 9,75 m sur les bords accueillant un chemin de halage. Cette servitude se justifie par les besoins liés à la navigation.

**La servitude de marche à pied** s'applique sur la rive opposée à celle accueillant un chemin de halage, ou bien sur les deux rives. Les propriétaires sont tenus de laisser un espace libre de 3,25 m de large à partir de la limite du Domaine Public Fluvial, sur lequel ils ne peuvent ni planter, ni établir de clôture. Le riverain est tenu de laisser les terrains concernés à l'usage des gestionnaires du cours d'eau, mais aussi des pêcheurs et des piétons, appliquant le droit de libre passage. Ces deux servitudes offrent un moyen privilégié d'accéder aux berges. Cependant, la servitude de halage est encore limitée pour le passage de véhicules automobiles non liés aux besoins de la navigation, pour lesquels il convient de solliciter l'autorisation adéquate de Voies Navigables de France via ici la DDT 47.

**La servitude dite « de pêche »** s'établit sur 1,5 m de large sur chaque rive afin de laisser libre le passage à l'usage des pêcheurs.

- Les règles du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** permettent les plantations, sauf les plantations de peupleraies interdites à moins de 20 m des berges.

## - Comment gérer la ripisylve :

### Assurer sa pérennité

- respect de la réglementation existante (Servitudes + PPRI)
- protections complémentaires dans le cadre des documents de planification (SCOT – PLU – Cartes Communales)

### Garantir sa stabilité

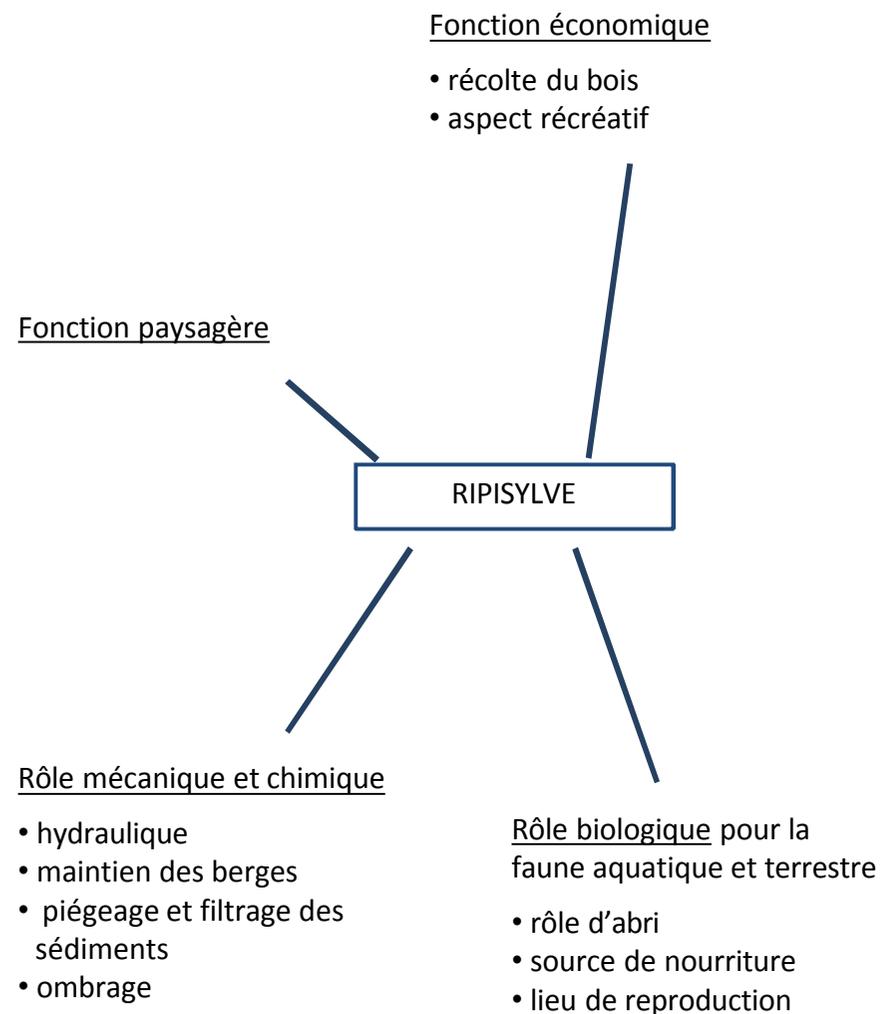
- diversité des essences (saules, aulnes, ...)
- gestion des différentes strates en palier
- choix des essences en fonction de leur système aérien et souterrain

### Permettre un accès pour l'entretien

- intervention annuelle ou pluriannuelle peu coûteuse dans le cas d'un simple entretien
- intervention plus lourde dans le cas d'une remise en état

Le SDE (Schéma Directeur d'Entretien) constitue, pour les maîtres d'ouvrage, un guide à prendre en compte sur ces 3 points (orientation par tronçon de Garonne, fiches techniques pour le choix des espèces, ...).

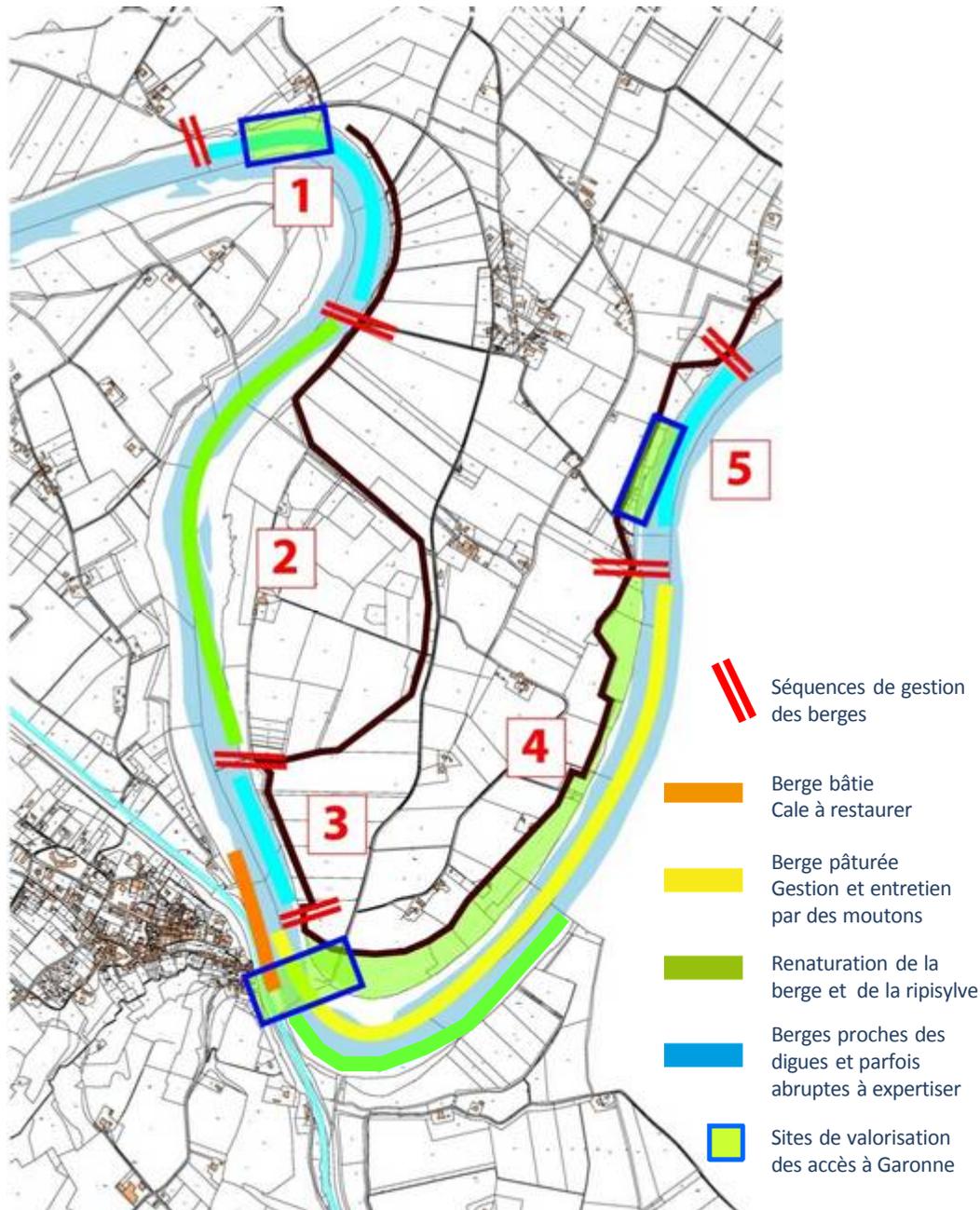
**La gestion de la ripisylve se conçoit à long terme.**



- **Définition de secteurs test de gestion-entretien des berges et ripisylves**

- Épaississement de la ripisylve et recul des peupleraies, conformément à la réglementation
- Secteurs de consolidation des berges et d'épaississement de la ripisylve (*privilégier les techniques de protection par génie végétal ou mixte*)
- Secteur d'aide à la renaturation (*île de Passebec, secteur de graviers*)
- Secteurs de valorisation des pratiques de pacage en bord de Garonne pour l'entretien des strates basses (*moutons*) avec épaississement de la strate arborescente
- Accessibilité et mise en valeur (moulin de Jusix, plage et point de vue sur Meilhan, cale et voie romaine de Meilhan)
- Entretien différencié des berges et ripisylves (zones de pêche, zones agricoles de pâturage, peupleraie, promenades et loisirs, ...)

## Les berges : choix des séquences retenues et modalités de gestion préconisées



## Critères de choix des techniques de gestion et d'entretien des berges :

### Analyse des contraintes intrinsèques liées au milieu :

- contexte hydraulique
- contexte géologique et géotechnique
- contexte environnemental : frayères, confluences

### Analyse des causes de dégradations :

- physiques : vitesses d'écoulement, manque de végétation, marnage, batillage
- biologiques : présence de rongeurs, d'embâcles
- anthropiques : proximité excessive des zones cultivées (y compris peupleraies)

### Prise en compte des usages et conditions de mise en œuvre :

- activités de pêche, piétinement
- activités nautiques de loisirs
- valorisation agricole
- acteurs et propriétaires mobilisables
- possibilités de financement

### Secteurs à expertiser (1-3-5) :

- Etablir une étude complémentaire pour définir les types de travaux d'entretien (plan de gestion pluri-annuel d'entretien des berges) et/ou d'aménagements des berges
- Epaissement / restauration des ripisylves

### Objectifs pour les séquences 1 – 3 – 5 :

#### Sur la ripisylve :

- Restauration dans le temps d'une strate arborescente permettant notamment la lecture paysagère du méandre
- Favoriser la biodiversité en complément de l'intervention sur berges
- Pérenniser les pratiques agricoles durables en concertation avec les agriculteurs riverains



#### Sur les berges :

- Limiter l'impact visuel et paysager des éventuelles interventions sur les berges
- Favoriser la biodiversité (diversité des essences, choix de strates basses à arborescente)
- Répondre à des contraintes (mécaniques et écologiques) par le biais d'une expertise complémentaire :

#### Séquence 1

- résidus de cordon d'enrochement + berge pentue + ruines du moulin
- problème d'érosion peut-être stabilisé ?
- expertise nécessaire pour vérifier la nécessité d'intervenir

#### Séquence 3

- Pas de problème d'érosion identifié
- Intervention sur berge à priori non nécessaire

#### Séquence 5

- résidus de cordon d'enrochement + berge pentue + blocs béton
- problème d'érosion non repéré par le SDE. Celle-ci est-elle encore active ?
- expertise nécessaire pour vérifier la nécessité d'intervenir



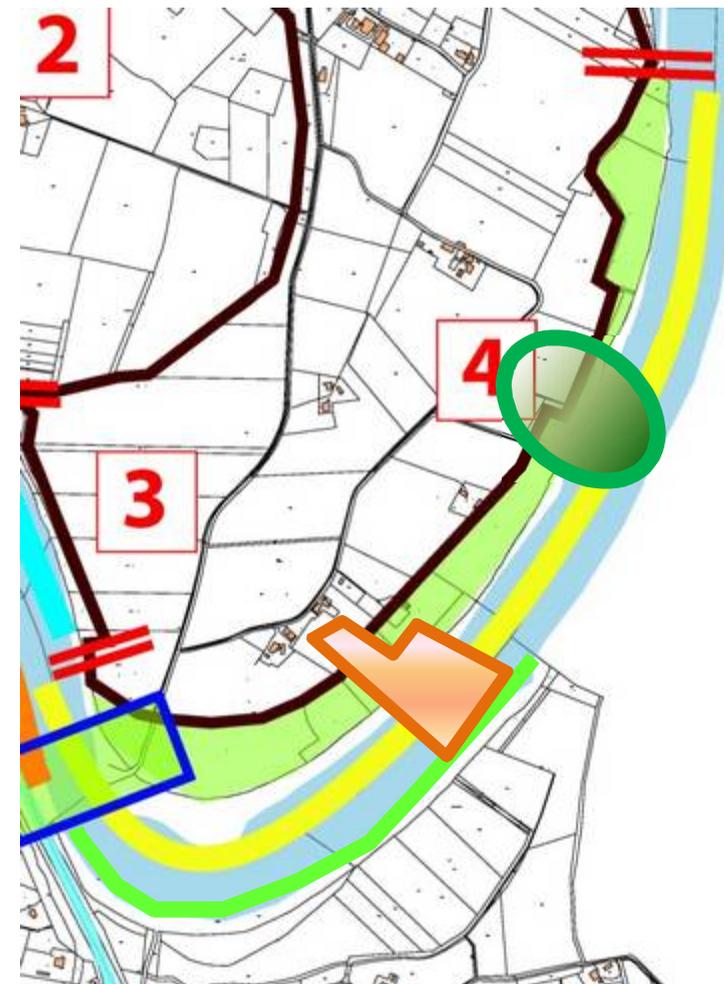
## Secteurs « test » de renaturation (2) :

### Secteur d'amélioration / restauration du cordon naturel existant



- Evolution de la végétation arbustive existante vers un boisement pluristratifié, par des techniques de gestion sylvicoles légères :
  - dégagement des jeunes plants par débroussaillage localisé
  - limitation des éventuelles espèces envahissantes (buddleia, renouée du japon, rejets de peupliers)
  - élagage sélectif, recépage d'arbres
  - plantation d'espèces insuffisamment représentées
  - maîtrise d'une stratification progressive du fleuve vers les terres
- **Evaluation de l'efficacité du dispositif dans le temps**

#### Secteurs « test » de gestion différenciée (4) :



#### Secteur de gestion différenciée

- Gestion et entretien des espaces situés entre la berge et la digue par des moutons (nécessite la mise à disposition d'un bâtiment pour un berger et son troupeau)
- Maintien / sélection /ou régénération de la strate arborescente
- Exclusion des moutons du secteur boisé existant étroit

#### Difficultés potentielles

- Mobilisation des propriétaires
  - Implantation d'un berger et son troupeau
  - Diminution de la strate arbustive (biodiversité, ralentissement des eaux)
- 
- Evaluation de l'efficacité du dispositif dans le temps

- *Ponctuation des berges par une série de projets ponctuels sur des sites d'enjeux*

**La pointe de Jusix**



*Avant*



*Mise en valeur du point de vue sur Meilhan et aménagement d'une aire de pique nique*

**Orientations d'aménagement :**

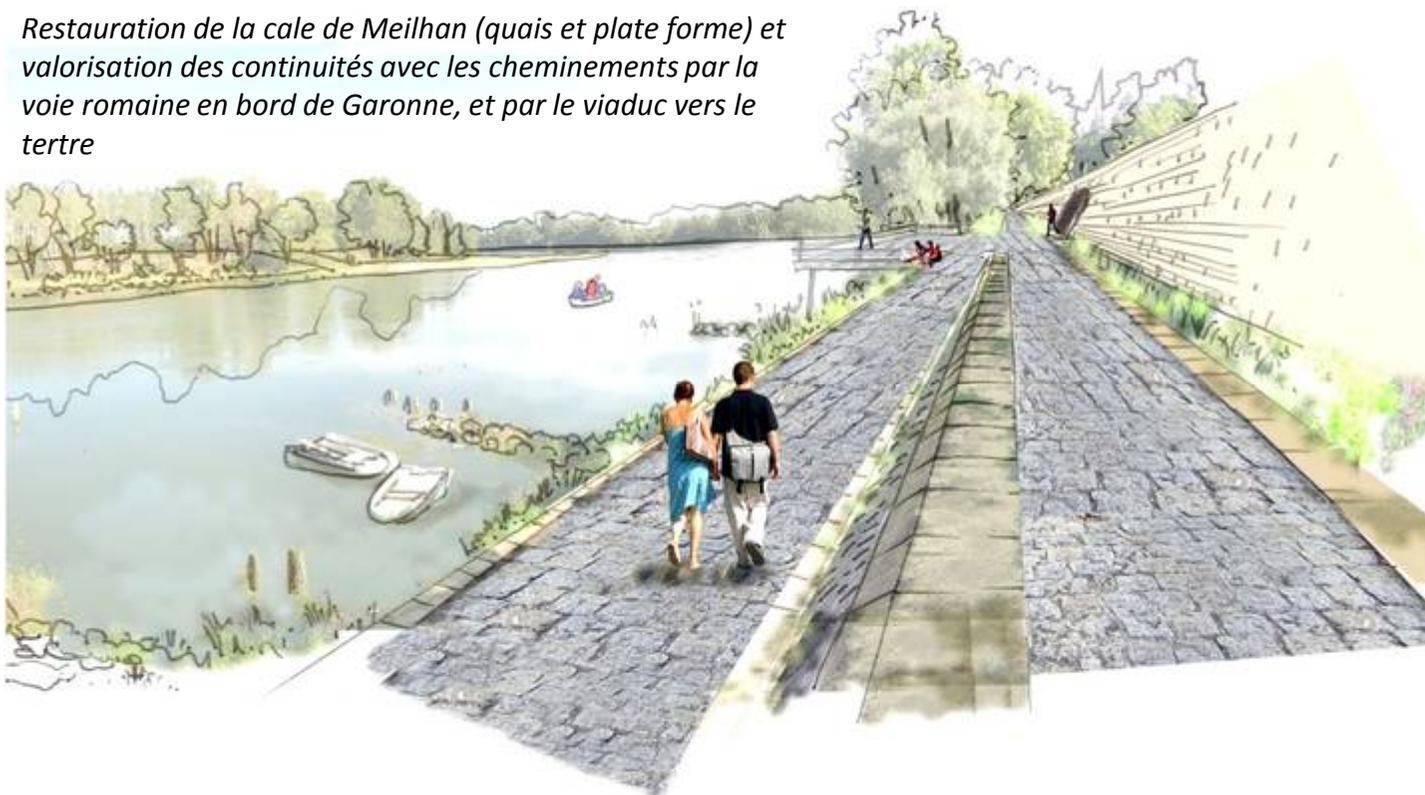
- Mise en valeur du point de vue sur Meilhan
- Développement de l'accueil estival de plaisance (halte canoës, halte navette fluviale, aménagement d'un espace de pique-nique)
- Remise en service d'un bac entre Jusix et Meilhan (action événementielle type « Fête de la Cale »)
- Développement des parcours de randonnée vers Meilhan, Ste Bazeille et des synergies avec Couthures

## La cale de Meilhan

Avant



*Restauration de la cale de Meilhan (quais et plate forme) et valorisation des continuités avec les cheminements par la voie romaine en bord de Garonne, et par le viaduc vers le terre*



### **Orientations d'aménagement :**

- Restauration de la cale de Meilhan
- Remise en service d'un bac entre Jusix et Meilhan (action événementielle type « Fête de la Cale »)
- Articulation avec les parcours à valoriser : par l'aqueduc vers le bourg et le terre ; par la voie romaine vers la halte nautique du Canal ; vers Jusix



- Travail de mise en valeur de la cale et des escaliers déjà partiellement réalisé par l'association du patrimoine de Meilhan



- Valorisation de l'accès par l'aqueduc : *échelle de crue, passage, continuité vers la brèche des Anglais et le tertre, embouchure du Tord*



### La voie romaine et le viaduc

- Restauration et entretien de la voie romaine (*pas de désherbage chimique*).
- Articulation avec la halte nautique du Canal, le restaurant, le camping, le projet d'aménagement de la traversée de bourg, la brèche des Anglais vers le tertre.
- Valorisation de l'accès par l'aqueduc.

## Habillage de la station d'épuration



**- Accompagnement paysager et valorisation des paysages :**

- Epaissement des ripisylves et éloignement des cultures de peupleraie permettant une meilleure lecture du méandre, quelque soit le point de vue (*depuis un point haut ou depuis la plaine*).



- Plantations d'arbres isolés dans la plaine agricole, ponctuant les parcours et créant des repères dans le paysage (*aux carrefours des routes notamment*).

- **Mise en réseau et élargissement des circuits de découverte du patrimoine :**

- Articulations avec les parcours existants terrestres (vers Meilhan, son tertre, ... ; vers la boucle de Jusix), et fluviaux (navette de Couthures, halte canoë)
- Prolongement des parcours terrestres et fluviaux (voie romaine, bord de berge vers Ste Bazeille, bac, ...)

**Des actions à mettre en œuvre au fil du temps et à faire vivre, notamment au travers des associations locales**

**Une action événementielle à construire, fédérant les communes riveraines du fleuve, pour faire revivre ponctuellement les anciens ports et bacs**

## C. Éléments de contraintes, faisabilité technique et réglementaire

### - Contexte réglementaire

- Meilhan : PLU approuvé en 2010 + PPRI
  - *Classement N1i de la Garonne et ses rives + classement N1 du Canal*
  - *L123.1-7 pour le patrimoine bâti et végétal*
- Jusix : RNU + PPRI
  - *Le règlement du PPRI restreint toute constructibilité*

### - Contexte environnemental

- La Garonne fait l'objet de protections multiples sur l'ensemble de son linéaire (Natura 2000, APPB, ZNIEFF)
- Zone de frayère

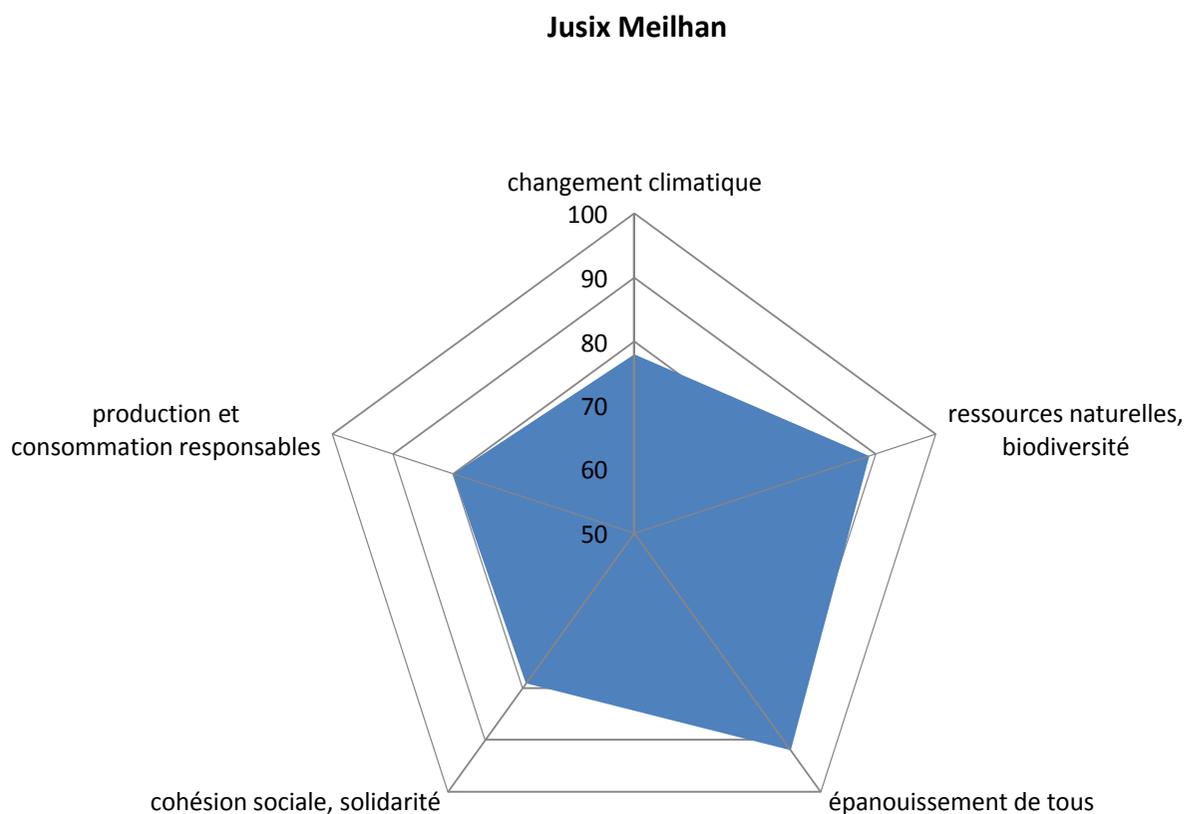
### - Contexte foncier

- Le fleuve, les berges et parfois au-delà (un cadastre figé et un fleuve en mouvement) sont du domaine public fluvial (VNF)
- De nombreux agriculteurs riverains avec un faible taux d'exploitation en peupleraie
- Une mobilisation potentielle des propriétaires sur les 2 secteurs test de renaturation et de gestion différenciée

## D. Evaluation au regard des 5 finalités

La grille « développement durable » mise au point par le Créham pour la sélection des projets a été retravaillée et formalisée par l'Agence du Développement Durable de Midi-Pyrénées pour analyser les pré-projets paysagers, voire culturels, aux différents stades de leur mise en œuvre et permettre ainsi d'identifier les marges de progrès en matière de développement durable.

L'analyse du pré-projet Jusix-Meilhan, selon le programme proposé, apporte une réponse relativement équilibrée aux 5 finalités :



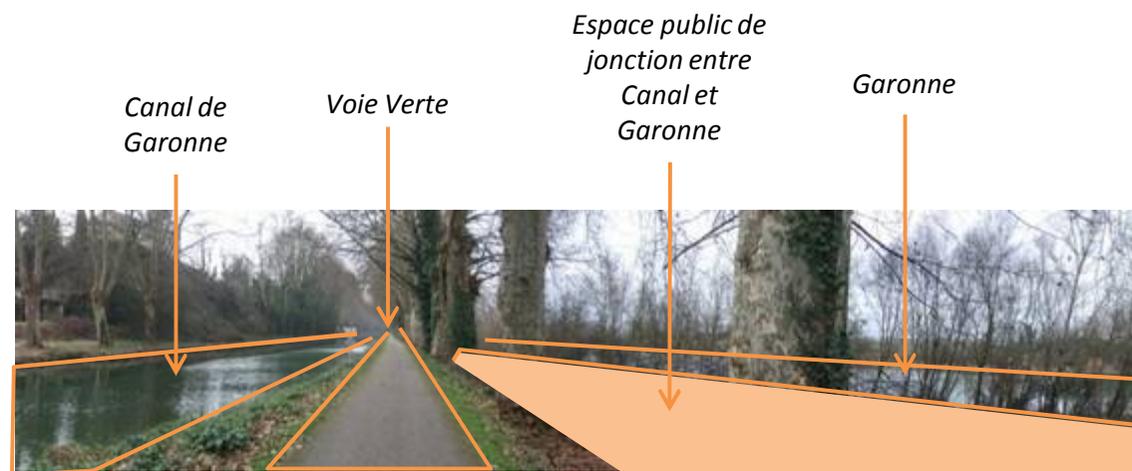
Grille développement durable		Valorisation du site du méandre Jusix/Meilhan	
<b>1- Climat</b>		<b>INDICE : 78</b> 🌟	
Adaptation espaces agricoles	OUI	1	🟡
Economie de la ressource en eau	NON	0	🔴
Développement couverture végétale	OUI	3	🟢
Diminution GES/Liaisons douces / Ecomobilité	OUI	3	🟢
<b>2- Biodiversité</b>		<b>INDICE : 89</b> 🌟	
Continuités écologiques	OUI	3	🟢
Connaissance et valorisation biodiversité	OUI	2	🟢
Protection ressources eau et milieu aquatique	OUI	3	🟢
Protection ressources sol et sous-sol	NON	0	🔴
<b>3- Epanouissement de tous les êtres humains</b>		<b>INDICE : 92</b> 🌟	
Appropriation patrimoine naturel et culturel local	OUI	3	🟢
Accès aux sites et pratiques de nature	OUI	3	🟢
Diminution des risques naturels (inondations)	NON	0	🔴
Lutte contre le chômage et l'exclusion	OUI	2	🟢
Prise en compte multifonctionnalité des sites ?	NON	0	🔴
Limitation impacts sur la santé	NON	0	🔴
Gratuité transports et accès aux sites d'intérêt général	OUI	3	🟢
<b>4- Cohésion sociale, solidarité</b>		<b>INDICE : 79</b> 🌟	
Renforcement identité du territoire	OUI	3	🟢
Lutte contre la précarité, pauvreté	NON	0	🔴
Sécurité des individus et des biens	NON	0	🔴
Appropriation collective du territoire	OUI	3	🟢
Partage connaissance / expériences	OUI	2	🟢
Ouverture / Echanges	OUI	1	🟡
Subsidiarité pour partage des responsabilités	OUI	3	🟢
Information, sensibilisation, participation	OUI	3	🟢
responsabilisation des acteurs et populations	OUI	2	🟢
dimension prospective des projets	OUI	2	🟢
<b>5- modes production et consommation durables</b>		<b>INDICE:80</b> 🌟	
Activités éco / sociales / solidaires	OUI	2	🟢
Développement nouvelles compétences	OUI	2	🟢
critères sociaux et environnementaux ds marchés publics	OUI	3	🟢
Création maintien emplois	OUI	2	🟢
Exemplarité pour d'autres collectivités	OUI	3	🟢
<b>1- principes de participation</b>		<b>INDICE:89</b> 🌟	
identification des parties prenantes	OUI	3	🟢
adéquation des moyens favorisant la participation	OUI	2	🟢
cohérence avec les attentes des populations locales	OUI	3	🟢
<b>2- instances de pilotage fonctionnelles et efficaces</b>		<b>INDICE:</b>	
portage politique			
pilotage opérationnel			cf COPIL du 15.11.11
adéquation des moyens (partenariat, financements...)			
<b>3- transversalité et articulation des actions</b>		<b>INDICE:89</b> 🌟	
introduction d'une dynamique de projet	OUI	3	🟢
synergies/articulation avec les projets locaux	OUI	2	🟢
dynamique partenariale	OUI	3	🟢
<b>4- dispositif d'évaluation</b>		<b>INDICE:67</b> 🌟	
faisabilité à court terme ?	OUI	3	🟢
partage des résultats attendus	OUI	2	🟢
moyens mis en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs	OUI	1	🟡
<b>5- dynamique d'amélioration continue</b>		<b>INDICE:78</b> 🌟	
innovation, expérimentation	OUI	3	🟢
valorisation des résultats auprès des parties prenantes et hbts	OUI	1	🟡
capitalisation et transfert de bonnes pratiques	OUI	3	🟢

## 2. VALORISATION ET DYNAMISATION DES ESPACES PUBLICS AUX POINTS DE JONCTION DU CANAL ET DE LA GARONNE À LAGRUÈRE

### A. Cadrage et localisation générale du site d'action

- **Site de jonction entre Canal et Garonne sur la Commune de Lagruère** : réappropriation de l'espace public « entre deux », par la valorisation du point de vue et l'articulation avec les itinéraires de découverte des patrimoines d'eau
- Dans le prolongement de ce site, lieux où l'histoire s'est construite au fil de l'eau : l'empreinte de l'homme y est encore visible le long du Canal, de la Garonne, du ruisseau de Tareyre

Périmètre de projet étudié



Site principal d'action situé en contrebas de la voie verte et du Canal, et au creux d'un méandre de Garonne



Le point de vue potentiel sur Garonne est aujourd'hui confidentiel. Situé en partie concave d'un méandre de Garonne, il permet au regard de se déployer largement en amont et en aval, offrant un panorama remarquable.

## Eléments d'appui au projet



### Objectifs du projet :

- Créer un point d'appel attractif depuis la Voie Verte, vers la Garonne, donnant à voir le fleuve, le rendant accessible et mettant en scène le point de vue
- Faire vivre ce site en valorisant les continuités avec les parcours existants ou à créer, et les animations/actions avec les partenaires locaux (pêcheurs, conteurs, promeneurs, ...)
- Faire revivre la mémoire des paysages et des usages au fil de l'eau, en s'appuyant sur le patrimoine existant et en valorisant les différentes ambiances paysagères
- Préserver et réhabiliter les zones naturelles des berges et ripisylves de la Garonne et de Tareyre

**La plate-forme en contrebas de la Voie Verte** offre des perceptions variables sur la Garonne en fonction des saisons, et laisse imaginer le potentiel de valorisation de ce site



### **Un espace public longitudinal encombré**

- d'installations hors d'usage et ne répondant plus aux besoins de la commune (structure métallique, abri à bateau vétuste)
- d'une végétation rivulaire trop dense et non entretenue occultant la perception de Garonne



## Les points de vue potentiels



- Depuis la vanne, à l'extrémité Ouest de la plate forme



- Depuis le spot de pêche, à l'extrémité Est de la plate forme

## Les points de vue potentiels



## Articulations du site avec les parcours et espaces limitrophes



La vanne côté canal

La voie verte



La vanne à l'extrémité Ouest de la plate forme.  
L'ancien chemin de halage en continuité vers le Mas d'Agenais est aujourd'hui totalement enfriché.



Les escaliers existants entre voie verte et Garonne

## L'embouchure et les abords du Tareyre



La confluence entre Garonne et Tareyre est un espace naturel à préserver



Des accès confidentiels à Garonne et Tareyre

## Parcours en bord de Tareyre depuis la halte nautique



Départ du parcours « botanique » existant depuis la halte nautique.

La halte nautique, avec restaurant et pontons d'amarrage. L'articulation avec la Voie Verte est assurée avec le franchissement du Canal à cet endroit-là.



Ponctuant l'itinéraire, un moulin privé, en ruine et enfoui sous la végétation, est un patrimoine d'intérêt à restaurer

## Une ripisylve variée intéressante au Sud de la RD234



Au Nord de la RD234, une autre ambiance au sein des peupliers, parfois majestueuse, conduit le regard vers la berge de Garonne, à peine perceptible.





Les berges et ripisylves du Tareyre sont totalement colonisées par une populiculture envahissante, parfois à l'abandon.

## Parcours en bord de Garonne vers la « plage » de Lagruère



Des fenêtres sur Garonne plus ou moins marquées



La « plage » de Lagruère, très bel atterrissement avec vue sur une ruine (sur *Sénestis*, ancienne maison du passeur ?)

Son accessibilité est aujourd'hui très confidentielle



Dévoisement du chemin de halage au niveau d'une zone d'effondrement de berge



Passage public entre les « communaux », au droit de la ferme de l'Île. Ancien accès au fleuve pour le bétail.

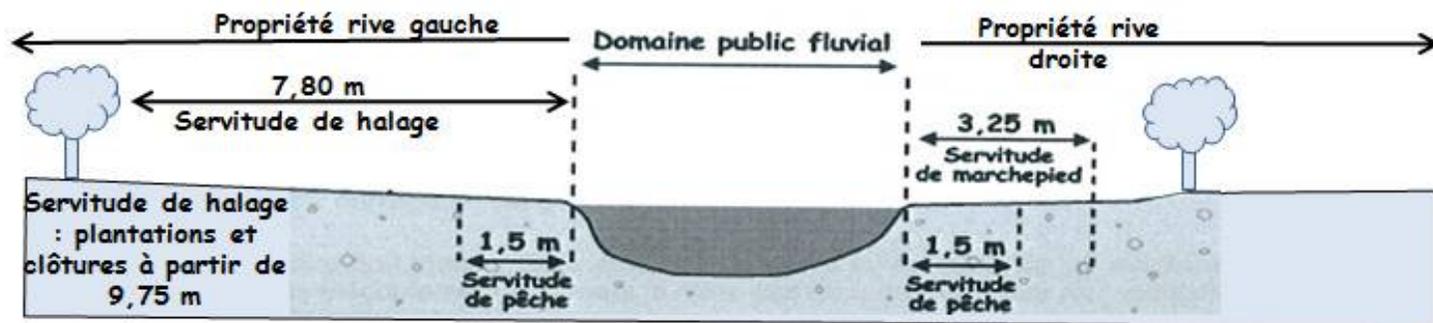


Un accès et un point de vue à revaloriser.



## B. Parti d'aménagement recherché et définition des projets

### - Rappel des règles et les enjeux d'entretien et de gestion de la végétation rivulaire



#### ○ Rappel des servitudes

**La servitude de halage** s'applique partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation. Il convient de laisser le long des bords de Garonne un espace libre de 7,80 m de largeur. Les propriétaires n'ont le droit de planter des arbres ou d'établir une clôture qu'à une distance minimale de 9,75 m sur les bords accueillant un chemin de halage. Cette servitude se justifie par les besoins liés à la navigation.

**La servitude de marche à pied** s'applique sur la rive opposée à celle accueillant un chemin de halage, ou bien sur les deux rives. Les propriétaires sont tenus de laisser un espace libre de 3,25 m de large à partir de la limite du Domaine Public Fluvial, sur lequel ils ne peuvent ni planter, ni établir de clôture. Le riverain est tenu de laisser les terrains concernés à l'usage des gestionnaires du cours d'eau, mais aussi des pêcheurs et des piétons, appliquant le droit de libre passage. Ces deux servitudes offrent un moyen privilégié d'accéder aux berges. Cependant, la servitude de halage est encore limitée pour le passage de véhicules automobiles non liés aux besoins de la navigation, pour lesquels il convient de solliciter l'autorisation adéquate de Voies Navigables de France via ici la DDT 47.

**La servitude dite « de pêche »** s'établit sur 1,5 m de large sur chaque rive afin de laisser libre le passage à l'usage des pêcheurs.

- Les règles du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** permettent les plantations, sauf les plantations de peupleraies interdites à moins de 20 m des berges.
- Possibilité de mise en place sur ce site d'un **plan de boisement** permettant de définir les secteurs de plantation à épaissir (feuillus en ripisylve), les secteurs de recul ou d'interdiction de plantation de peupleraies (notamment le long des cours d'eau qui ne sont pas régis par la réglementation du PPRI ni par les servitudes), les secteurs d'ouverture paysagère des points de vue (ponctuels).

## - Comment gérer la ripisylve :

### Assurer sa pérennité

- respect de la réglementation existante (Servitudes + PPRI)
- protections complémentaires dans le cadre des documents de planification (SCOT – PLU – Cartes Communales)

### Garantir sa stabilité

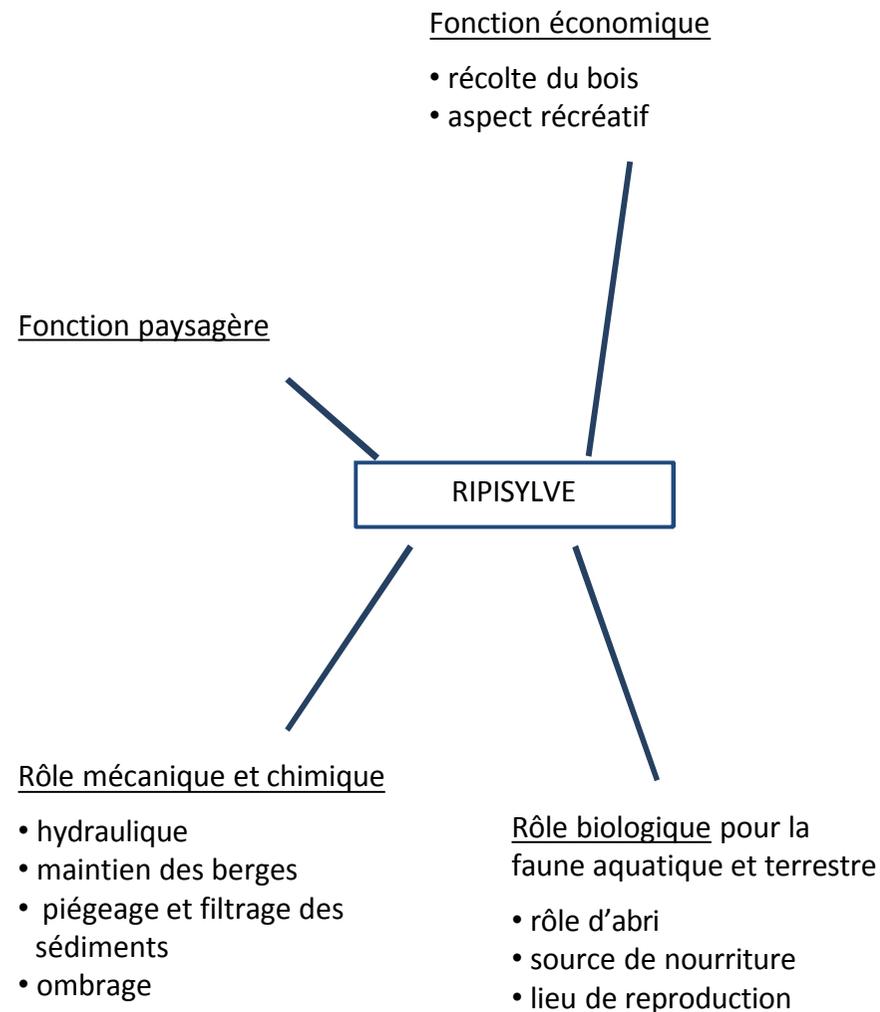
- diversité des essences (saules, aulnes, ...)
- gestion des différentes strates en palier
- choix des essences en fonction de leur système aérien et souterrain

### Permettre un accès pour l'entretien

- intervention annuelle ou pluriannuelle peu coûteuse dans le cas d'un simple entretien
- intervention plus lourde dans le cas d'une remise en état

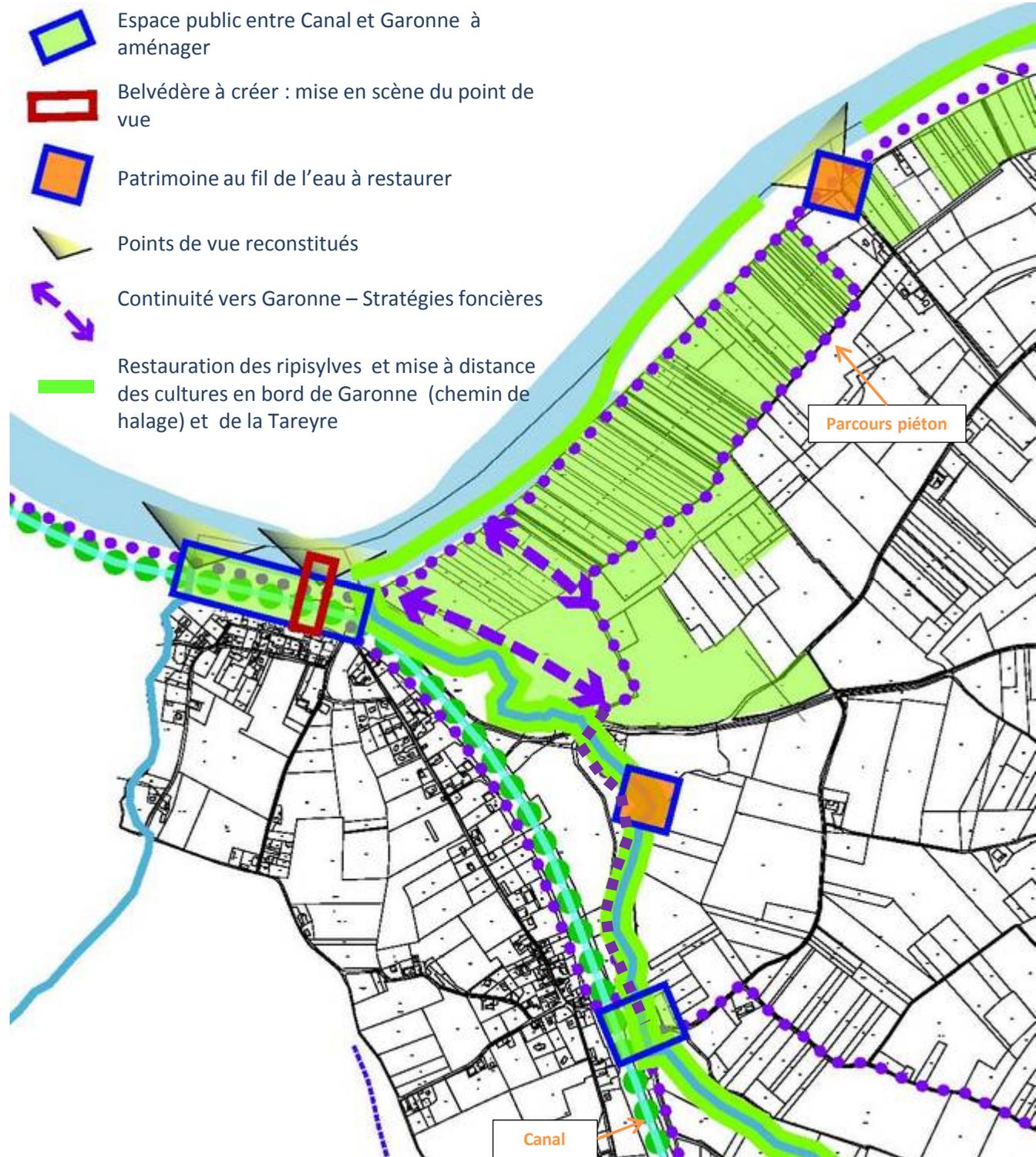
Le SDE (Schéma Directeur d'Entretien) constitue, pour les maîtres d'ouvrage, un guide à prendre en compte sur ces 3 points (orientation par tronçon de Garonne, fiches techniques pour le choix des espèces, ...).

**La gestion de la ripisylve se conçoit à long terme.**



## Orientations d'aménagement proposées

-  Espace public entre Canal et Garonne à aménager
-  Belvédère à créer : mise en scène du point de vue
-  Patrimoine au fil de l'eau à restaurer
-  Points de vue reconstitués
-  Continuité vers Garonne – Stratégies foncières
-  Restauration des ripisylves et mise à distance des cultures en bord de Garonne (chemin de halage) et de la Tareyre



- **Aménagement de la plate-forme située entre Canal, Tareyre et Garonne**

- Désencombrement et ouverture de l'espace :
  - *suppression des structures et installations bâties,*
  - *reconstruction de l'abri bateau secours aux abords de la halte nautique,*
  - *éclaircissement différencié de la végétation rivulaire,*
  - *maintien de la végétation de berge (sauf dépérissement, risques,...) avec possibilité de recépage des arbres trop hauts pour conserver le système racinaire et éviter de déstabiliser la berge*
- Mise en scène du point de vue sur Garonne (*création d'un ponton en belvédère, amélioration et valorisation des accès*)
- Animation des lieux par l'implantation de mobilier facilitant l'appropriation (*bancs, tables de pique-nique, stationnement vélos, supports pédagogiques de lecture des paysages de Garonne, ...*)
- Prise en compte des usages existants ou potentiels dans l'aménagement de l'espace (*pêcheurs, promeneurs, conteurs de pays, ...*)
- Aménagements en recul des zones sensibles de berge (*embouchure de la Tareyre*)

## Le belvédère de Lagruère



### Orientations d'aménagement

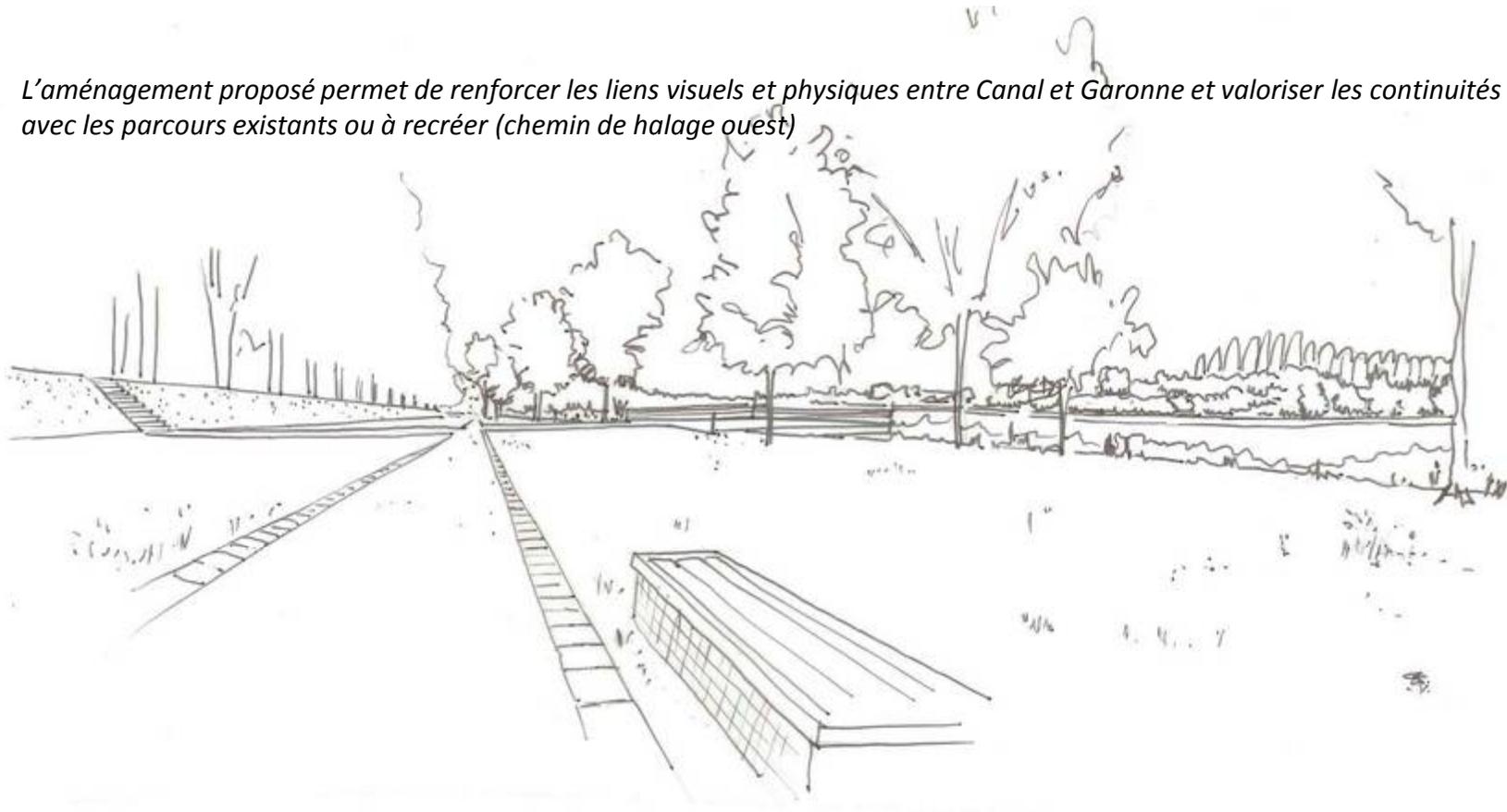
- Création d'un ponton en belvédère sur la Garonne, point d'appel depuis la Voie Verte
- Suppression des structures bâties de la plate-forme
- Nettoyage sélectif de la ripisylve permettant de conserver quelques grands sujets et de dégager la vue sur Garonne en toute saison
- Implantation de mobilier et amélioration des cheminements permettant une meilleure appropriation du lieu



## Le belvédère de Lagruère



*L'aménagement proposé permet de renforcer les liens visuels et physiques entre Canal et Garonne et valoriser les continuités avec les parcours existants ou à recréer (chemin de halage ouest)*



- **Mise en réseau et élargissement des circuits de découverte du patrimoine**

- Valorisation du belvédère sur Garonne comme point de rayonnement de différents itinéraires
- Articulations avec les parcours existants (vers Lamarque, Le Mas, la halte nautique, la carrière du Vivier en cours de réhabilitation, ...), en valorisant les usages piétons et cyclistes balisés
- Préservation et restauration des chemins de halage (mise en recul des peupleraies)



- Création de maillages de randonnée complémentaires, vers le chemin de halage en bord de Garonne (via les « communaux », et visant à valoriser les accès et parcours en bord de Tareyre. Cet orientation nécessite la mise en œuvre d'une politique foncière ou de conventions de passage et d'un état des lieux des chemins communaux et des servitudes.

- **Valorisation des patrimoines au fil de l'eau**

- Restauration du moulin sur le Tareyre (*possibilité de chantier école*)
- Aménagement de l'accès à la « plage » de Lagruère et mise en valeur du point de vue (*réinterprétation paysagère des anciens usages*)
- Epaissement de la ripisylve et recul des peupleraies, pour le Tareyre (concertation avec les agriculteurs riverains), et pour la Garonne conformément à la réglementation (PPRI)
- Restauration et protection des berges et de la ripisylve du Tareyre et de Garonne.
- Interruption de la ripisylve sur les 2 sites d'accessibilité et de mise en valeur des points de vue situés au niveau du belvédère et du lieu-dit de la « Ferme de l'île »

## C. Eléments de contraintes, faisabilité technique et réglementaire

### - Contexte réglementaire

- Lagrùère : Carte Communale approuvée en 2010 + PPRI

### - Contexte environnemental

- La Garonne fait l'objet de protections multiples sur l'ensemble de son linéaire (Natura 2000, APPB, ZNIEFF).

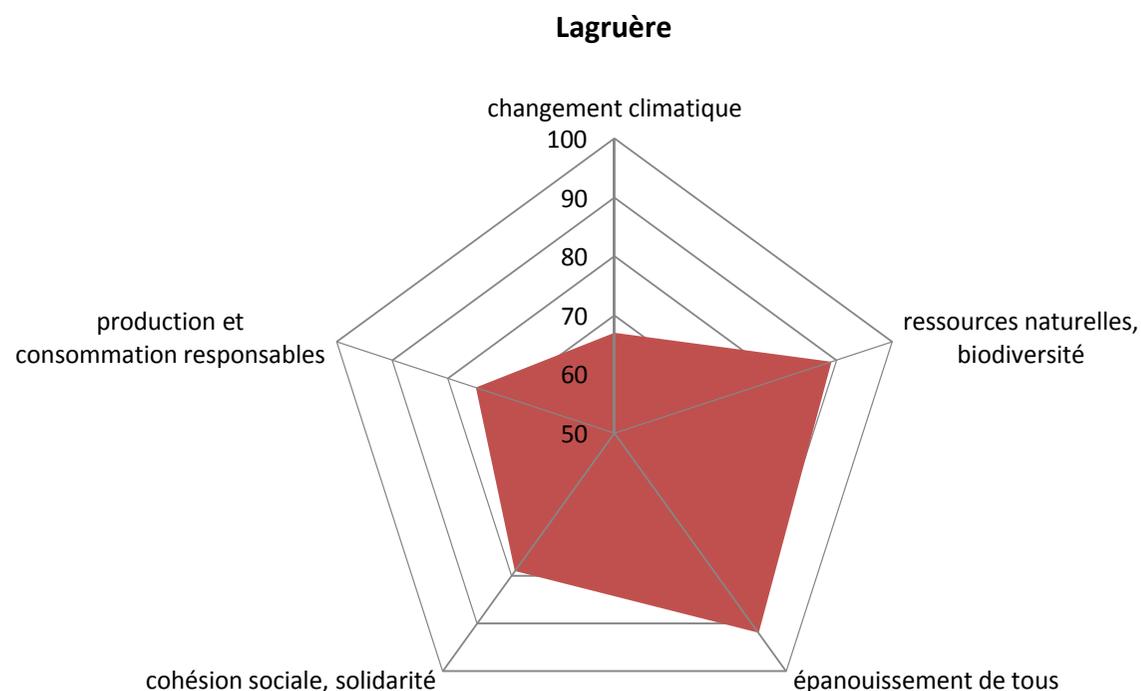
### - Contexte foncier

- Le fleuve et les berges sont du domaine public fluvial (gestionnaire VNF), y compris le Canal et les espaces à aménager, en contrebas entre Canal et Garonne.
- Un parcellaire très laniéré en bord de Garonne. Appelés « communaux », elles servaient anciennement à garantir l'accès au fleuve à tous les éleveurs de bétail.
- Une populiculture omniprésente et envahissante, avec des pratiques de plantation contraires à la réglementation (PPRI) et aux enjeux environnementaux de protection des trames vertes et bleues.
- Le moulin sur le Tareyre appartient à un privé.

## D. Evaluation au regard des 5 finalités

La grille « développement durable » mise au point par le Créham pour la sélection des projets a été retravaillée et formalisée par l'Agence du Développement Durable de Midi-Pyrénées pour analyser les pré-projets paysagers, voire culturels, aux différents stades de leur mise en œuvre et permettre ainsi d'identifier les marges de progrès en matière de développement durable.

L'analyse du pré-projet de Lagruère, selon le programme proposé, apporte une réponse moindre que les autres projets sur la lutte contre le changement climatique en raison du travail sur la mise en valeur des points de vue nécessitant un désépaississement ponctuel de la ripisylve.



Grille développement durable		dynamisation du point de jonction Garonne/Canal à Lagruère	
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	<b>1- Climat</b>	INDICE : 67	
	Adaptation espaces agricoles	OUI	1
	Economie de la ressource en eau	NON	0
	Développement couverture végétale	OUI	2
	Diminution GES/Liaisons douces / Ecomobilité	OUI	3
	<b>2- Biodiversité</b>	INDICE : 89	
	Continuités écologiques	OUI	3
	Connaissance et valorisation biodiversité	OUI	2
	Protection ressources eau et milieu aquatique	OUI	3
	Protection ressources sol et sous-sol	NON	0
	<b>3- Epanouissement de tous les êtres humains</b>	INDICE : 92	
	Appropriation patrimoine naturel et culturel local	OUI	3
	Accès aux sites et pratiques de nature	OUI	3
	Diminution des risques naturels (inondations)	NON	0
	Lutte contre le chômage et l'exclusion	OUI	2
	Prise en compte multifonctionnalité des sites ?	NON	0
	Limitation impacts sur la santé	NON	0
	Gratuité transports et accès aux sites d'intérêt général	OUI	3
	<b>4- Cohésion sociale, solidarité</b>	INDICE : 79	
	Renforcement identité du territoire	OUI	3
	Lutte contre la précarité, pauvreté	NON	0
	Sécurité des individus et des biens	NON	0
	Appropriation collective du territoire	OUI	3
	Partage connaissance / expériences	OUI	2
	Ouverture / Echanges	OUI	1
	Subsidiarité pour partage des responsabilités	OUI	3
	Information, sensibilisation, participation	OUI	3
	responsabilisation des acteurs et populations	OUI	2
	dimension prospective des projets	OUI	2
	<b>5- modes production et consommation durables</b>	INDICE : 66,6	
	Activités éco / sociales / solidaires	OUI	2
	Développement nouvelles compétences	OUI	1
	critères sociaux et environnementaux ds marchés publics	OUI	3
Création maintien emplois	OUI	1	
Exemplarité pour d'autres collectivités	OUI	3	
Eléments de démarche	<b>1- principes de participation</b>	INDICE : 89	
	identification des parties prenantes	OUI	3
	adéquation des moyens favorisant la participation	OUI	2
	cohérence avec les attentes des populations locales	OUI	3
	<b>2- instances de pilotage fonctionnelles et efficaces</b>	INDICE :	
	portage politique		
	pilotage opérationnel		cf COPIL du 15.11.11
	adéquation des moyens (partenariat, financements...)		
	<b>3- transversalité et articulation des actions</b>	INDICE : 100	
	introduction d'une dynamique de projet	OUI	3
	synergies/articulation avec les projets locaux	OUI	3
	dynamique partenariale	OUI	3
	<b>4- dispositif d'évaluation</b>	INDICE : 55,5	
	faisabilité à court terme ?	OUI	3
	partage des résultats attendus	OUI	1
moyens mis en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs	OUI	1	
<b>5- dynamique d'amélioration continue</b>	INDICE : 55,5		
innovation, expérimentation	OUI	1	
valorisation des résultats auprès des parties prenantes et hbts	OUI	1	
capitalisation et transfert de bonnes pratiques	OUI	3	



### 3. VALORISATION DES BERGES ET PARCOURS SUR MATTES DANS LA PLAINE ENTRE CAUMONT-SUR-GARONNE, FOURQUES-SUR-GARONNE ET ARMANDE (COUSSAN)

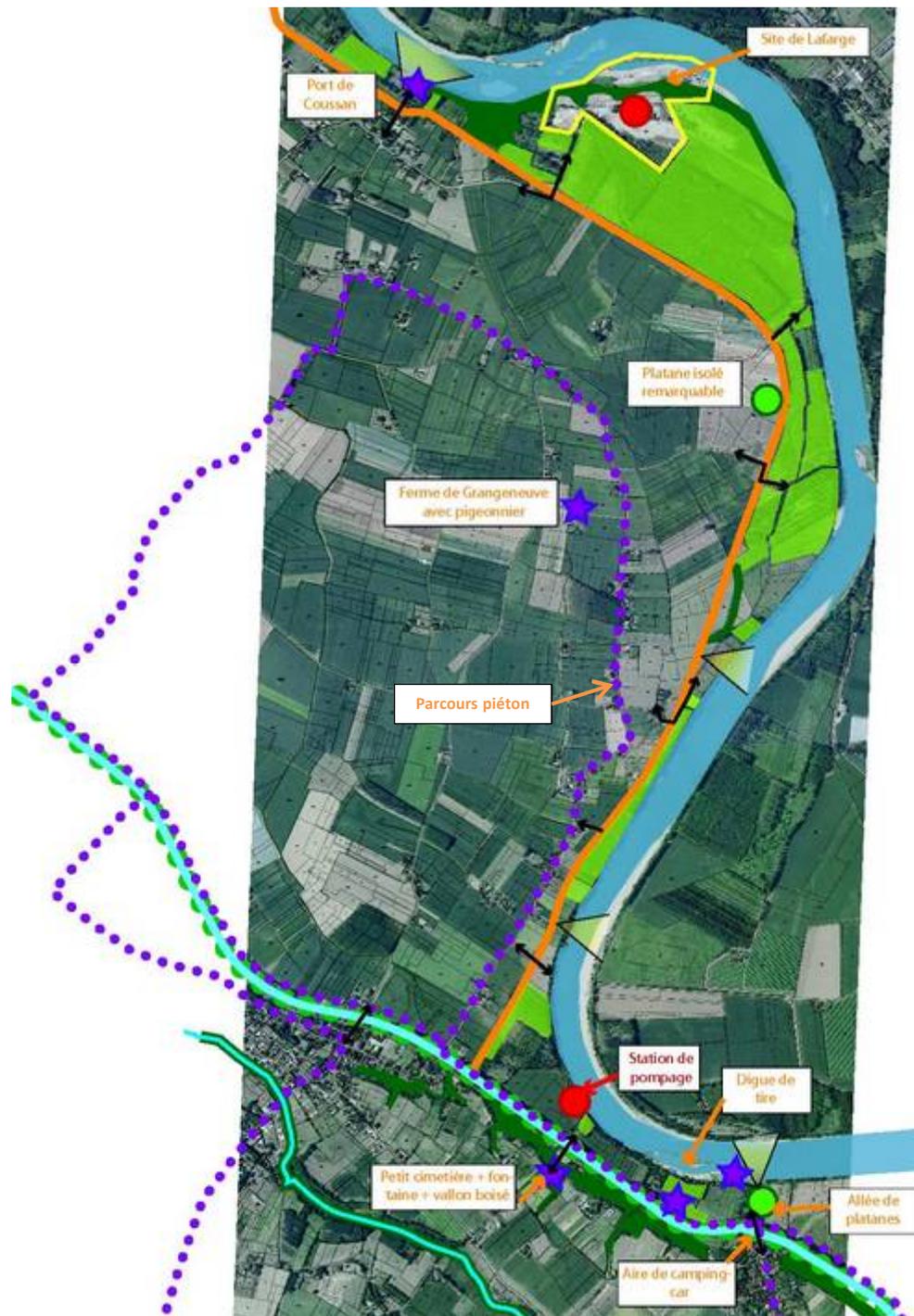


#### A. Cadrage et localisation générale du site d'action

- Site linéaire de 7 km de berge et 5 km de digue où la qualité de la continuité paysagère des espaces rivulaires situés entre digue et Garonne, sur les Communes de Caumont, Fourques et Marmande, est à renforcer
- Les interventions successives de l'homme visant à maîtriser ou à tirer parti de la Garonne, créent une certaine complexité du paysage sur ce territoire

Périmètre de projet étudié

## Eléments d'appui au projet



### Objectifs du projet :

- Mise en continuité des parcours entre le bourg de Caumont, la digue de Fourques et le port de Coussan : *définition d'un itinéraire à valoriser, associé à la valorisation du patrimoine local de Garonne*
- Préserver, étendre et réhabiliter les zones naturelles des trames vertes et bleues + enrichir et diversifier les paysages agricoles de la plaine de Garonne
- Permettre aux riverains de Garonne (*agriculteurs, exploitants gravières, habitants, ...*) de développer leur compréhension des enjeux multiples des paysages de Garonne (*environnementaux, économiques, paysager, historiques, ...*)
- Développer de nouvelles formes de découverte et d'appropriation du territoire et faire revivre la mémoire des paysages et des usages (*agricoles, fluviaux, ...*)
- Renforcer les synergies entre ces 3 Communes, et entre Canal, digue et Garonne

## Au départ de Caumont : un patrimoine oublié

L'allée qui mène à Garonne depuis le pont de Caumont est essentiellement composée de platanes, aujourd'hui enchevêtrés dans une végétation spontanée envahissante.

L'accès à la Garonne est encombré de quelques dépôts sauvages et de débris portés par le courant et pris dans la digue



Vers le village et l'aire de camping-car, on croise la Voie Verte

## Le barrage de Caumont ou digue de tire



Le barrage, en réalité une **digue de tire**, permettait aux embarcations d'éviter les hauts fonds.

En amont de cette digue, se trouvait **une cale** où les bateaux pouvaient accoster.

Il existait également le passage où le bac assurait la traversée de la Garonne (dernière mention sur une carte de 1932). **Le passage, ouvrage en pierre**, a été détruit à la suite du dragage des matériaux pour la construction de l'autoroute A62 en 1976.

## La digue, entre Fourques et Coussan

Accès direct depuis la Voie Verte



La couverture complète des espaces de part et d'autre de la digue par les cultures et les peupliers contribue à la monotonie des paysages traversés



## La digue, entre Fourques et Coussan

Ripsisylve au droit d'une parcelle de luzerne

Grande séquence de peupleraie



Les peupleraies, majoritaires entre digue et Garonne, créent un paysage fermé et monotone



Seules 2 ouvertures vers Garonne depuis la digue, et la perception du fleuve reste ténue



Le platane séculaire,



l'accès à la sablière,



l'arrivée à Coussan

constituent les principaux « événements » actuels du parcours

## Les éléments de patrimoine bâti



- Bâti traditionnel en brique à Coussan
- Construction sur digue à Fourques



- Ferme avec pigeonnier à Grangeneuve (Fourques)



- Habitation située juste derrière la digue à Coussan



## Les installations dévalorisant les bords de Garonne



La station de pompage entre Caumont et Fourques dévalorise totalement le paysage



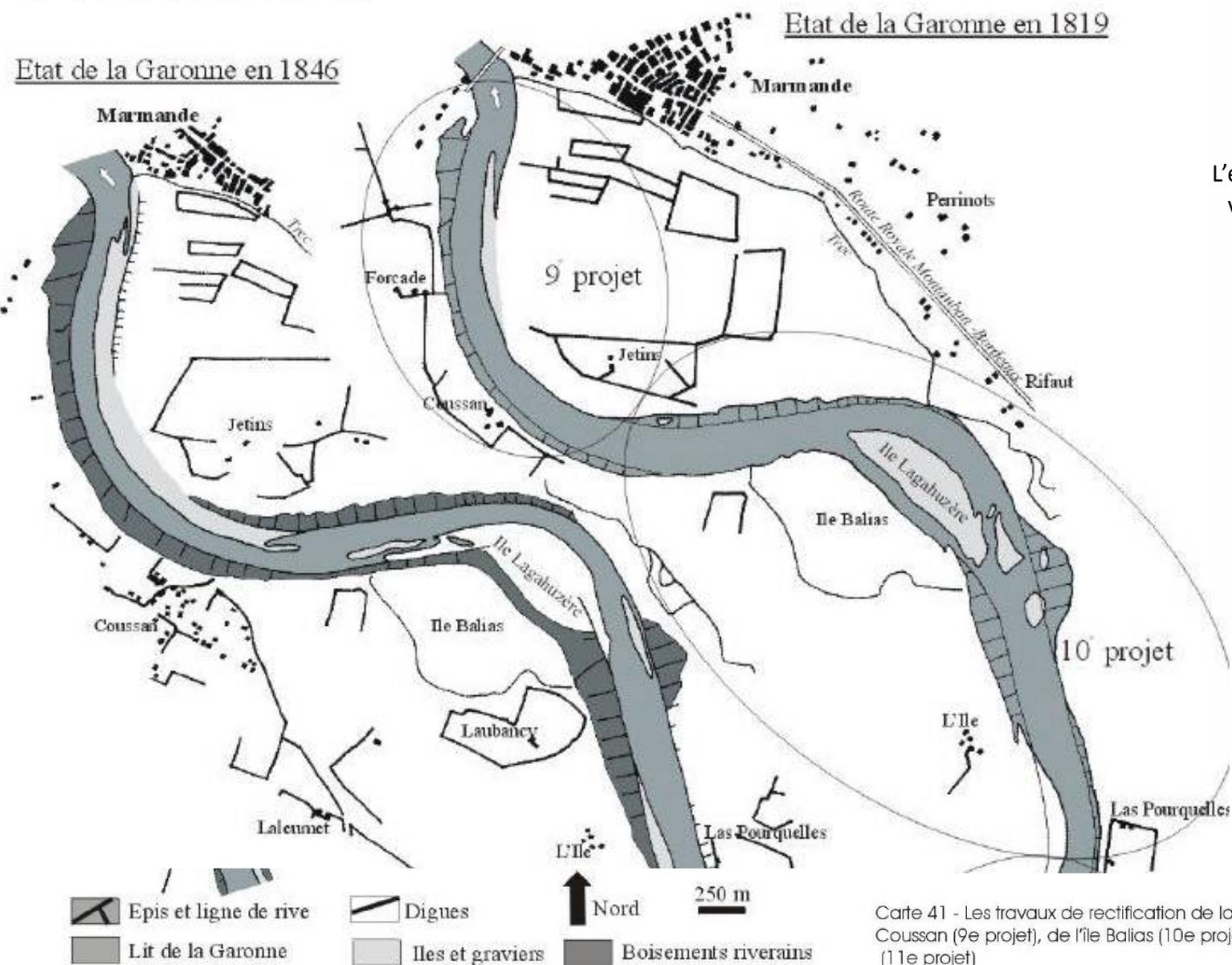
L'occupation industrielle de l'ancienne sablière de Coussan :

- 2 bâtiments restent utilisés pour l'équipe de maintenance électrique régionale du groupe Lafarge
- Le reste du site et des installations sont en friche
- un site pollué a été diagnostiqué par la DRIRE sur la parcelle HL24

## Coussan : Les anciennes Ile Balias et Lagahuzère

Le site industriel de Lafarge se situe au cœur d'un secteur fortement modifié au cours des siècles. Les travaux de rectification de Garonne puis d'endiguement ont successivement modifié les paysages de ce site.

Extrait de la Thèse de Ph. Valette



L'état de quasi abandon du site a permis à une végétation rivulaire riche de se développer.

Carte 41 - Les travaux de rectification de la Garonne au niveau de Coussan (9e projet), de l'île Balias (10e projet) et de l'île des Cordès (11e projet)

## Autour de la sablière



Atterrissement en pente douce, colonisé par une végétation herbacée, au droit du site d'extraction (rare sur nos secteurs d'étude)



La ripisylve est épaisse et les berges sont composées d'une végétation variée et étagée.

Au sud du site d'extraction, les anciens bassins de décantation servant à trier les granulats sont aujourd'hui colonisés par une roselière.



Entre la berge et la digue, l'occupation du sol se répartit entre friches et peupleraies à différents stades de croissance

## Le port de Coussan

La ville de Marmande dénombrait entre le VII<sup>ème</sup> siècle et le XX<sup>ème</sup> siècle au moins 11 ports, dont celui de Coussan, qui fût emporté par une crue en 1784.

Il reste aujourd'hui quelques « traces » de cet ouvrage (marches, empierrements, ...).



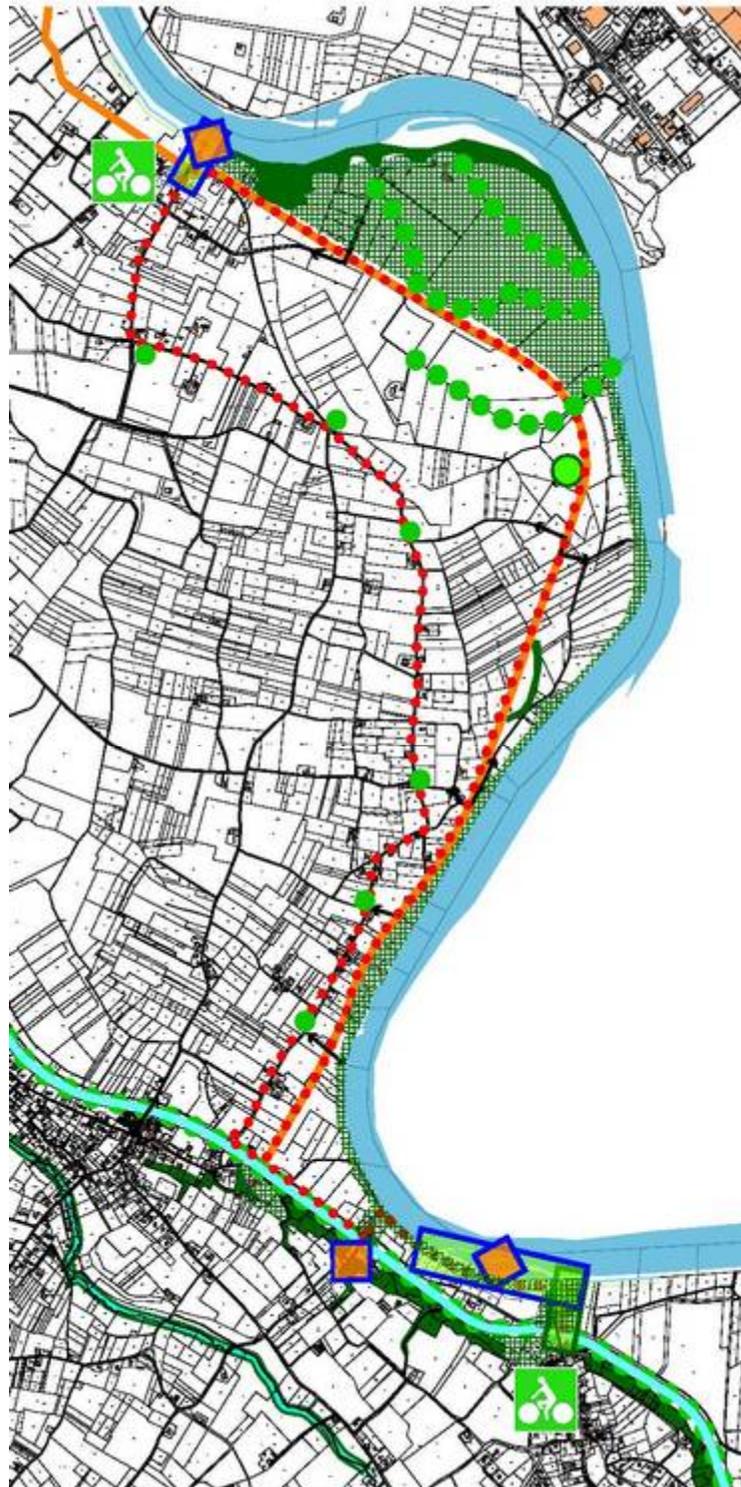
## B. Parti d'aménagement recherché et définition des projets :

### - *Mise en continuité d'un parcours de randonnée entre Caumont et Coussan*

- Balisage d'un itinéraire piéton partant du village de Caumont vers la Garonne par l'allée de platane et restauration du chemin de halage au droit du chemin de tire
- Articulation avec la Voie Verte jusqu'à la digue (possibilité de valoriser le site du petit cimetière et de la fontaine)
- Balisage et entretien plus régulier de la digue permettant un cheminement confortable jusqu'à Coussan
- Bouclage entre Coussan et Caumont par la mise en place d'un site de location de vélos à chaque extrémité du parcours
- Balisage de l'itinéraire de bouclage vélo et articulation avec les itinéraires existants

## Orientations d'aménagement proposées

-  Parcours entre Caumont et Coussan à baliser
-  Accès à Garonne à valoriser
-  Patrimoine au fil de l'eau à restaurer et mettre en valeur
-  Site de location de vélos à créer permettant le bouclage
  
-  Restauration des ripisylves et mise à distance des cultures en bord de Garonne
-  Protection du cordon boisé du bord de terrasse et restauration des continuités
-  Plantation d'arbres isolés dans la plaine agricole (carrefours routiers)



## Valorisation du réseau de mattes

## Orientations d'aménagement :

- Balisage du parcours entre Fourques et Coussan et valorisation des paysages de Garonne traversés
- Entretien régulier du sommet des digues permettant la randonnée piétonne
- Gestion extensive de pente de digues favorisant les continuités de la trame verte

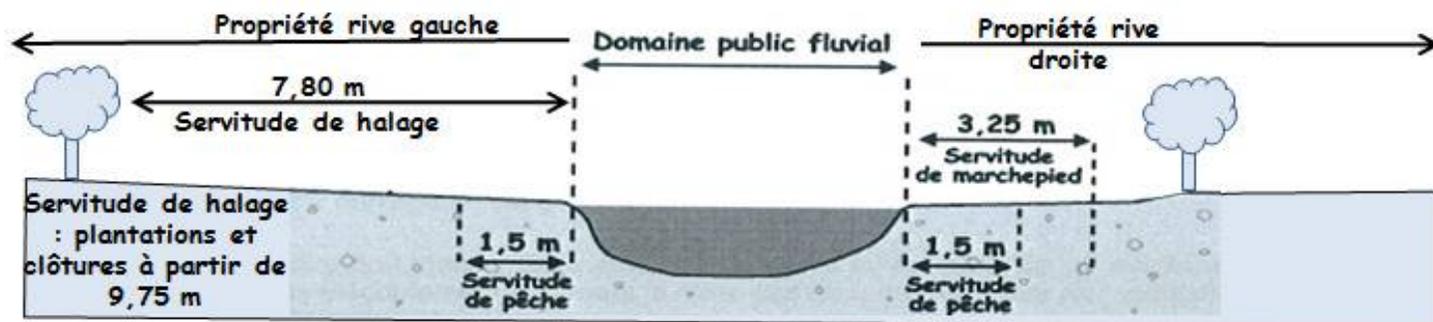


*Balisage d'un parcours piéton sur matte et mise en valeur de nouveaux modes de perception des paysages de Garonne*

- ***Développement et restauration des trames vertes et bleues***

- Epaissement de la ripisylve et recul des peupleraies, conformément à la réglementation
- Restauration et protection des continuités boisées des coteaux
- Remise en valeur de l'allée de platanes par un élagage et un débroussaillage sélectif
- Objectif de mutation dans le temps du site industriel vers un espace de nature préservé (*suppression de l'occupation bâtie - valorisation et protection des biotopes spécifiques de type roselières, aulnaies, plage herbacée, ... - possibilité de travailler sur une relecture des anciens tracés des îles et sur l'histoire spécifique de ce lieu*)
- Plantation d'arbres isolés dans la plaine agricole ponctuant les carrefours routiers par exemple
- Gestion extensive de la végétation des pentes de digue
- Protection réglementaire des espaces naturels et des éléments de patrimoine végétal

- *Rappel des règles et les enjeux d'entretien et de gestion de la végétation rivulaire*



○ **Rappel des servitudes**

**La servitude de halage** s'applique partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation. Il convient de laisser le long des bords de Garonne un espace libre de 7,80 m de largeur. Les propriétaires n'ont le droit de planter des arbres ou d'établir une clôture qu'à une distance minimale de 9,75 m sur les bords accueillant un chemin de halage. Cette servitude se justifie par les besoins liés à la navigation.

**La servitude de marche à pied** s'applique sur la rive opposée à celle accueillant un chemin de halage, ou bien sur les deux rives. Les propriétaires sont tenus de laisser un espace libre de 3,25 m de large à partir de la limite du Domaine Public Fluvial, sur lequel ils ne peuvent ni planter, ni établir de clôture. Le riverain est tenu de laisser les terrains concernés à l'usage des gestionnaires du cours d'eau, mais aussi des pêcheurs et des piétons, appliquant le droit de libre passage. Ces deux servitudes offrent un moyen privilégié d'accéder aux berges. Cependant, la servitude de halage est encore limitée pour le passage de véhicules automobiles non liés aux besoins de la navigation, pour lesquels il convient de solliciter l'autorisation adéquate de Voies Navigables de France via ici la DDT 47.

**La servitude dite « de pêche »** s'établit sur 1,5 m de large sur chaque rive afin de laisser libre le passage à l'usage des pêcheurs.

- Les règles du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** permettent les plantations, sauf les plantations de peupleraies interdites à moins de 20 m des berges.
- Possibilité de mise en place sur ce site d'un **plan de boisement** permettant de définir les secteurs de plantation à épaissir (feuillus en ripisylve), les secteurs de recul ou d'interdiction de plantation de peupleraies (notamment le long des cours d'eau qui ne sont pas régis par la réglementation du PPRI ni par les servitudes, les secteurs d'ouverture paysagère des points de vue (ponctuels).

## - Comment gérer la ripisylve :

### Assurer sa pérennité

- respect de la réglementation existante (Servitudes + PPRI)
- protections complémentaires dans le cadre des documents de planification (SCOT – PLU – Cartes Communales)

### Garantir sa stabilité

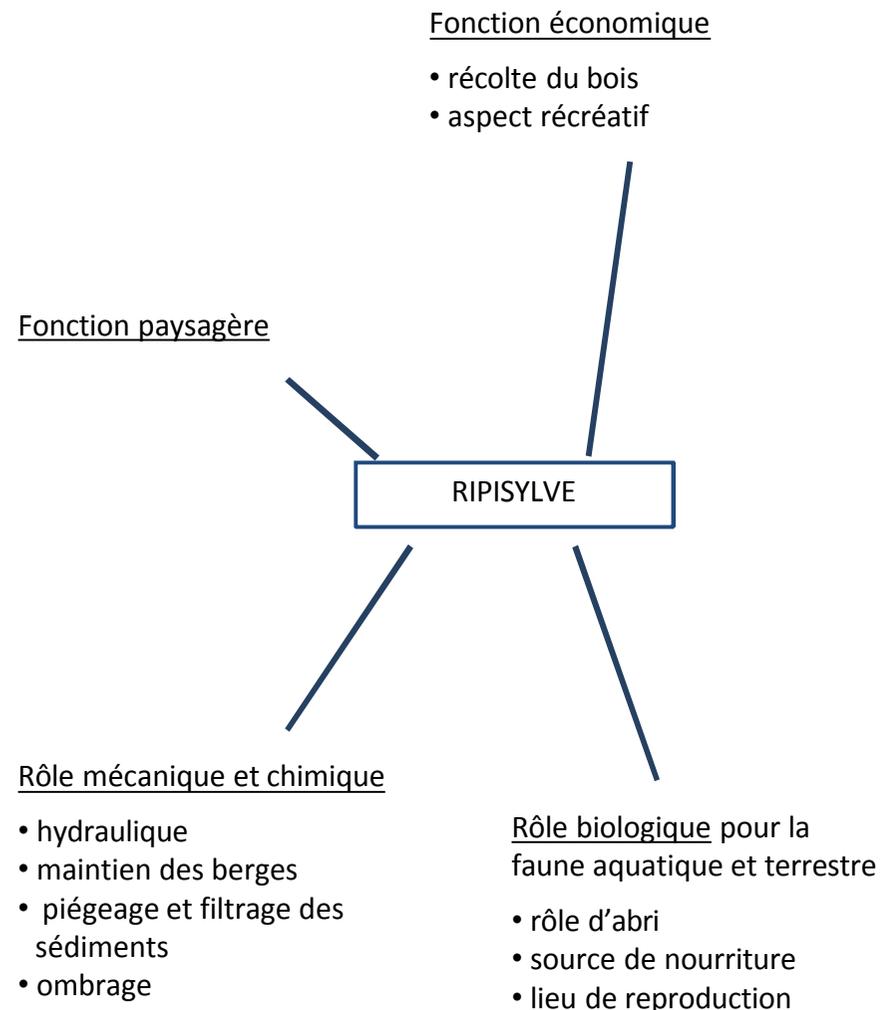
- diversité des essences (saules, aulnes, ...)
- gestion des différentes strates en palier
- choix des essences en fonction de leur système aérien et souterrain

### Permettre un accès pour l'entretien

- intervention annuelle ou pluriannuelle peu coûteuse dans le cas d'un simple entretien
- intervention plus lourde dans le cas d'une remise en état

Le SDE (Schéma Directeur d'Entretien) constitue, pour les maîtres d'ouvrage, un guide à prendre en compte sur ces 3 points (orientation par tronçon de Garonne, fiches techniques pour le choix des espèces, ...).

**La gestion de la ripisylve se conçoit à long terme.**



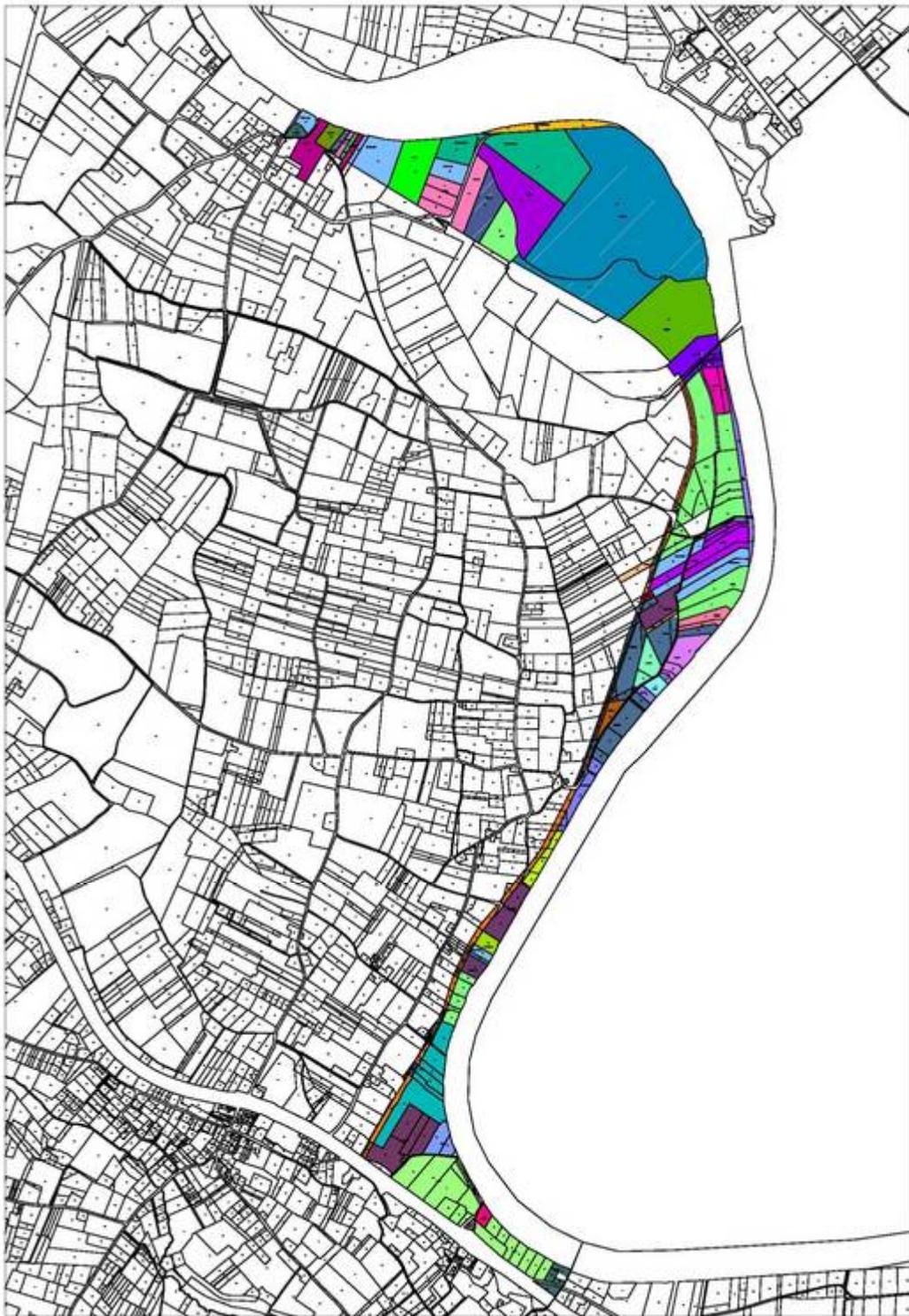
- ***Restauration, protection et mise en valeur des éléments de patrimoine ponctuant le parcours***

- Restauration et mise en valeur de la digue de tire en collaboration avec l'association du patrimoine de Caumont pour faire vivre le lieu et l'histoire de ce lieu
- Restauration et mise en valeur du port de Caumont. Possibilité de halte pour la navette fluviale.
- Valorisation du site du petit cimetière et de la fontaine
- Plantation d'un écran végétal autour de la station de pompage (*épaississement de la ripisylve*) en s'appuyant sur le guide des essences locales du Val de Garonne Gascogne, réalisé par le Pays et la VGA

## C. Eléments de contraintes, faisabilité technique et réglementaire

### - *Contexte réglementaire*

- Caumont : Carte Communale + PPRI
- Fourques : PLU en début de révision + PPRI
- Marmande : PLU en fin de révision + PPRI
  - *Classement N1i de la Garonne et ses rives + classement N2 du Canal*
  - *L123.1-7 pour le patrimoine bâti et végétal*
- Site Lafarge :
  - *A l'époque de la mise en service du site d'exploitation, la législation en vigueur considérait l'activité de tri des sables et graviers issus du lit mineur de Garonne comme une « simple » installation*
  - *Le site n'est donc pas soumis à l'obligation de remise en état ou de réhabilitation du site*
  - *La déclaration de fin de travaux a été validée début 2011 spécifiant le maintien d'une activité industrielle sur le site*

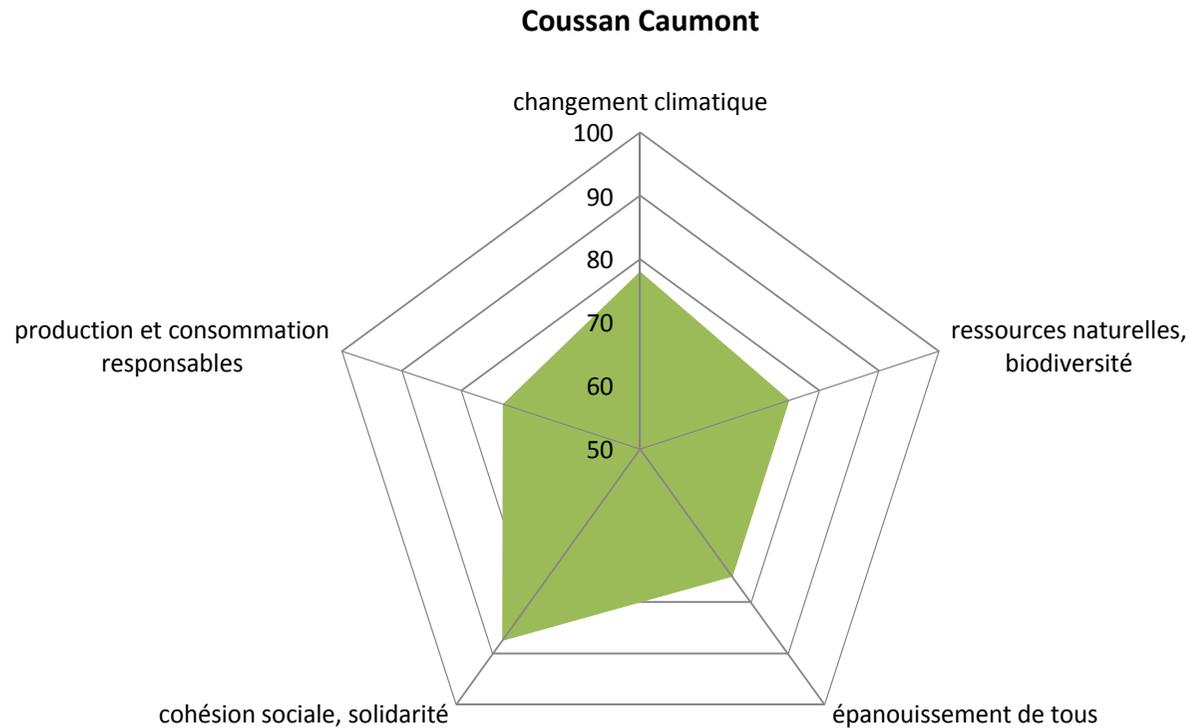


### - Contexte foncier

- Le fleuve et les berges sont du domaine public fluvial (gestionnaire VNF)
- La digue est en grande partie dans le domaine public, mais plusieurs séquences restent du domaine privé des riverains (*sur Marmande, et Mr Bourbon sur Fourques*). La gestion et l'entretien sont réalisés de façon homogène par le syndicat
- La populiculture est majoritaire, avec des pratiques de plantation contraires à la réglementation (PPRI)
- Le groupe Lafarge est propriétaire d'environ 8ha sur Coussan
- 4 propriétaires privés se partagent les plus importantes emprises foncières (*famille Rigo, Bourbon, la SCI Champ d'Asile et GF de Baillas*)

## D. Evaluation au regard des 5 finalités

La grille « développement durable » mise au point par le Créham pour la sélection des projets a été retravaillée et formalisée par l'Agence du Développement Durable de Midi-Pyrénées pour analyser les pré-projets paysagers, voire culturels, aux différents stades de leur mise en œuvre et permettre ainsi d'identifier les marges de progrès en matière de développement durable. L'analyse du pré-projet Coussan-Caumont, selon le programme proposé, apporte une réponse relativement équilibrée aux 5 finalités :



Grille développement durable			Parcours sur matie entre Caumont et Coussan associée à la restauration des berges
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	<b>1- Climat</b>	<b>INDICE : 78</b> ☀️	
	Adaptation espaces agricoles	OUI	1
	Economie de la ressource en eau	NON	0
	Développement couverture végétale	OUI	3
	Diminution GES/Liaisons douces / Ecomobilité	OUI	3
	<b>2- Biodiversité</b>	<b>INDICE :75</b> ☀️	
	Continuités écologiques	OUI	3
	Connaissance et valorisation biodiversité	OUI	2
	Protection ressources eau et milieu aquatique	OUI	3
	Protection ressources sol et sous-sol	OUI	1
	<b>3- Epanouissement de tous les êtres humains</b>	<b>INDICE : 75</b> ☀️	
	Appropriation patrimoine naturel et culturel local	OUI	3
	Accès aux sites et pratiques de nature	OUI	2
	Diminution des risques naturels (inondations)	NON	0
	Lutte contre le chômage et l'exclusion	OUI	2
	Prise en compte multifonctionnalité des sites ?	NON	0
	Limitation impacts sur la santé	NON	0
	Gratuité transports et accès aux sites d'intérêt général	OUI	2
	<b>4- Cohésion sociale, solidarité</b>	<b>INDICE : 87,5</b> ☀️	
	Renforcement identité du territoire	OUI	3
	Lutte contre la précarité, pauvreté	NON	0
	Sécurité des individus et des biens	NON	0
	Appropriation collective du territoire	OUI	3
	Partage connaissance / expériences	OUI	2
	Ouverture / Echanges	OUI	1
	Subsidiarité pour partage des responsabilités	OUI	3
	Information, sensibilisation, participation	OUI	3
	responsabilisation des acteurs et populations	OUI	3
	dimension prospective des projets	OUI	3
	<b>5- modes production et consommation durables</b>	<b>INDICE : 73</b> ☀️	
	Activités éco / sociales / solidaires	OUI	2
	Développement nouvelles compétences	OUI	1
	critères sociaux et environnementaux ds marchés publics	OUI	3
Création maintien emplois	OUI	2	
Exemplarité pour d'autres collectivités	OUI	3	
Eléments de démarche	<b>1- principes de participation</b>	<b>INDICE : 100</b> ☀️	
	identification des parties prenantes	OUI	3
	adéquation des moyens favorisant la participation	OUI	3
	cohérence avec les attentes des populations locales	OUI	3
	<b>2- instances de pilotage fonctionnelles et efficaces</b>	<b>INDICE :</b>	
	portage politique		
	pilotage opérationnel		cf COPIL du 15.11.11
	adéquation des moyens (partenariat, financements...)		
	<b>3- transversalité et articulation des actions</b>	<b>INDICE : 89</b> ☀️	
	introduction d'une dynamique de projet	OUI	3
	synergies/articulation avec les projets locaux	OUI	2
	dynamique partenariale	OUI	3
	<b>4- dispositif d'évaluation</b>	<b>INDICE : 33,3</b> ☁️	
	faisabilité à court terme ?	OUI	1
	partage des résultats attendus	OUI	1
moyens mis en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs	OUI	1	
<b>5- dynamique d'amélioration continue</b>	<b>INDICE : 55,5</b> ☀️		
innovation, expérimentation	OUI	1	
valorisation des résultats auprès des parties prenantes et hbts	OUI	1	
capitalisation et transfert de bonnes pratiques	OUI	3	

---

# 4 - PROPOSITIONS DE TRADUCTION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

---

Les propositions ont été élaborées de manière à apporter des enrichissements au document de débat du PADD du 22 avril 2010 du SCOT, et à s'intégrer aisément aux objectifs à poursuivre et aux orientations de projets dans les chapitres concernés :

- *Chap I - L'ambition environnementale*
- *Chap II - L'ambition du développement économique et social*

## 1. AMBITION ENVIRONNEMENTALE

### **A. Enjeux de préservation / protection**

- Intégration des zones humides (dont ripisylve) et de l'espace de mobilité de la Garonne, du lit mineur jusqu'au premier rideau de digue, dans la trame verte et bleue de protection des espaces naturels
- Protection réaffirmée de la bande des 20m depuis la berge de Garonne, dans un objectif de restauration de la ripisylve et de recul des peupleraies en berges sur certains secteurs
- Protection complémentaire des cours d'eau secondaires et des fossés dans un objectif de restauration de la ripisylve et/ou établissement de bandes enherbées
- Intégration de l'espace paysager du Canal de Garonne dans la trame verte et bleue
- Protection des digues enherbées et des casiers de Gaujac comme corridor végétal associé à la trame verte
- Protection de la bande boisée des coteaux en bordure de rive gauche
- Préservation du Pech de Beyre, lieu de lecture géographique et paysagère de la confluence entre Lot et Garonne
- Identification des éléments de patrimoine bâti (fermes, pigeonnier, ...), végétal (platane séculaire, ...) et des points de vue (Lagruère, Meilhan, Jusix, Tonneins) et protections réglementaires (type L123.1-7 dans le cadre des PLU)

## B. Enjeux de valorisation / création

- Aménagement et mise en valeur des sites de proximité, d'accès et de visibilité à Garonne (points de vue, ports et cales, proximité du Canal, chemins de halage, ponts de Garonne, ...) en lien avec l'histoire locale ou sur les sites remarquables
- Restauration des ripisylves de Garonne et de ses affluents
- Continuité des parcours de découverte existants ou à créer (y compris la continuité des servitudes de halage et de marche-pied)
- Valorisation du réseau de digues en terme de continuité biologique et en terme de continuité de parcours de découverte des paysages de Garonne
- Développement de la polyculture et des modes de gestion et de valorisation agricole durable des sols

## C. Enjeux de réhabilitation / requalification

- Intégration de tous les sites d'exploitation (gravières, sablières) dans la trame bleue et verte
- Amélioration de la qualité architecturale des stations de pompage et des STEP, intégration paysagère des ouvrages, qualité des rejets dans le milieu naturel
- Restauration des ripisylves dégradées, minces ou inexistantes en bordure des cultures céréalières ou des peupleraies

## 2. AMBITION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- Favoriser la mise en synergie des actions de valorisation des patrimoines de Garonne pour développer le potentiel touristique.
- Favoriser la connaissance des paysages de Garonne par les populations locales pour renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance.
- Développer les initiatives et événements liés à la pratique du fleuve et à sa découverte.



---

# ANNEXE

---



## 1. EVALUATION DES ACTIONS TRANSVERSALES

		Action 1 : Préservation des berges		Action 2 : Parcours / Patrimoine				Action 3 : Paysages agricoles					Action 4 : Participation populations locales			
		Juix - Ste Bazeille	Coussan - Fourques	Meilhan - Gaujac	Marmande - Tonneins	Tonneins - Reculé	Coussan - Fourques	Meilhan	Juix	Couthures	Gaujac	SI rive droite	Insertion	Pédagogie	Mémoire vivante	Observatoire
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	<b>1- Climat</b>															
	Adaptation espaces agricoles															
	Développement couverture végétale															
	Liaisons douces / Ecomobilité															
	<b>2- Biodiversité</b>															
	Continuités écologiques															
	Préservation et développement															
	Ressources eau / milieux aquatiques															
	<b>3- Epanouissement de tous</b>															
	Appropriation patrimoine															
	Accès aux sites et pratiques de nature															
	Risques liés aux inondations															
	<b>4- Cohésion sociale</b>															
	Identité / Sentiment d'appartenance															
	Partage connaissance / expériences															
Ouverture / Echanges																
<b>5- Pratiques durables</b>																
Activités éco / sociales / solidaires																
Gestion milieux et paysages																
Marchés publics																
Faisabilité	Réalisation possible à court terme															
	Financements mobilisables															
	Absence de complexité technique majeure															
	Portage potentiel															
Dynamique territoriale	Synergie / Soutien projets locaux															
	Introduction d'une dynamique de projet															
	Multi-partenariat mobilisé															
	Cohérence représentations et attentes															
	Support sensibilisation / pratiques éco-citoyennes															
Exemplarité pour d'autres collectivités																
Couverture territoriale	Secteur 1															
	Secteur 2															
	Echelle communale															
	Echelle intercommunale															



## 2. EVALUATION DES ACTIONS PONCTUELLES

		Action 5 : Points de vue et sites		Action 6 : Traitement des points noirs		Action 7 : Jonctions Canal / Garonne			Action 8 : Préservations sites naturels		
		Jusix	Tonneins	Meilhan	Tonneins	Caumont	Lagruère	Meilhan	Ste Bazelle	Gaujac	FaUILLET
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	<b>1- Climat</b>										
	Adaptation espaces agricoles										
	Développement couverture végétale										
	Liaisons douces / Ecomobilité										
	<b>2- Biodiversité</b>										
	Continuités écologiques										
	Préservation et développement										
	Ressources eau / milieux aquatiques										
	<b>3- Epanouissement de tous</b>										
	Appropriation patrimoine										
	Accès aux sites et pratiques de nature										
	Risques liés aux inondations										
	<b>4- Cohésion sociale</b>										
	Identité / Sentiment d'appartenance										
	Partage connaissance / expériences										
	Ouverture / Echanges										
	<b>5- Pratiques durables</b>										
Activités éco / sociales / solidaires											
Gestion milieux et paysages											
Marchés publics											
Faisabilité	Réalisation possible à court terme										
	Financements mobilisables										
	Absence de complexité technique majeure										
	Portage potentiel										
Dynamique territoriale	Synergie / Soutien projets locaux										
	Introduction d'une dynamique de projet										
	Multi-partenariat mobilisé										
	Cohérence représentations et attentes										
	Support sensibilisation / pratiques éco-citoyennes										
	Exemplarité pour d'autres collectivités										
Couverture territoriale	Secteur 1										
	Secteur 2										
	Echelle communale										
	Echelle intercommunale										



### 3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

		Action 1 : Préservation des berges		Action 2 : Parcours / Patrimoine			Action 3 : Paysages agricoles					Action 4 : Participation populations locales				Action 5 : Points de vue et sites		Action 6 : Traitement des points noirs		Action 7 : Jonctions Canal / Garonne			Action 8 : Préservations sites naturels			
		Jusix - Ste Bazelle	Coussan - Fourques	Meilhan - Gaujac	Marmande - Tonneins	Tonneins - Reculé	Coussan - Fourques	Meilhan	Jusix	Couthures	Gaujac	S1 rive droite	Insertion	Pédagogie	Mémoire vivante	Observatoire	Jusix	Tonneins	Meilhan	Tonneins	Caumont	Lagruère	Meilhan	Ste Bazelle	Gaujac	Faulet
		15	14	13	13	12	11	11	11	11	11	11	19	13	13	16	17	11	7	7	10	14	10	14	16	13
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	1- Climat	1	1	1	2	1	1	2	2	2	2	2	3	1	0	2	3	1	0	1	1	1	1	2	2	2
	2- Biodiversité	3	3	0			2	2	2	2	2	3	2	2	3	3	0	0	2	1	2	0	3	3	3	
	3- Epanouissement de tous	2	2	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	2	2	2	3	2	0		2	2	2	3	2	3
	4- Cohésion sociale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	3	3	2	2	1	1	1	2	2	2	2	1
	5- Pratiques durables	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	0	0		0			1	1	1
Faisabilité	2	1	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	1	2	3	1	2	3	1	0	2	0	
Dynamique territoriale	4	4	4	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	2	4	4	3	2	3	4	4	3	4	3	
Couverture territoriale	Secteur 1																									
	Secteur 2																									
	Echelle communale																									
	Echelle intercommunale																									



Actions ayant répondu au plus grand nombre de critères définis (hors zones grises à compléter par la MO)

## ETUDE PILOTE TERRITORIALE SUR LES PAYSAGES DE GARONNE MARMANDAISE

*Prolongement territorial de l'étude paysagère du Plan Garonne dans la sous-unité paysagère Garonne marmandaise*

**Phase 2 : Conditions de mise en œuvre opérationnelle des 3 projets sélectionnés**



## PREAMBULE

Le présent rapport vient compléter l'étude des 3 projets retenus (cf. dossier Phase 2 « Orientations pour un aménagement qualitatif du paysage garonnais »).

Il détaille :

- les sources de financement mobilisables,
- les chiffrages et les conditions de mise en œuvre des 3 projets.

Ces éléments ont été travaillés et ajustés avec l'ensemble des partenaires et financeurs potentiels.

## 1 - FINANCEMENTS MOBILISABLES IDENTIFIÉS

### - Plan Garonne

- Études de faisabilité/actions de communication en lien avec l'axe D du Plan Garonne « pour une identité culturelle et paysagère »
  - Europe 40% (FEDER)
  - Etat : 40% (FNADT)

### - Programme LEADER

- Etudes /travaux/animation  
  
Europe (FEADER) + CRA + CG 47 → jusqu'à 80% de subvention  
  
Programme à mi-parcours (enveloppe restante 600.000 € en Février 2012)

### - Autres sources de financement

- Conseil Général : aide « Patrimoine non protégé public et privé »
  - 40% du montant des travaux HT compris entre 10.000 et 100.000 € (soit 40.000 € maximum)
- Conseil Régional : Patrimoine rural identitaire, patrimoine naturel et environnemental, tourisme
  - voir en 2012 selon nouvelles règles qui seront établies
  - +Contrat d'Agglomération
- Fondation du Patrimoine : appel au mécénat populaire (souscription) pour les projets de mise en valeur du patrimoine fluvial portés par une communes ou association.

## 2 - CHIFFRAGE ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES 3 PROJETS – TABLEAUX DE SYNTHÈSE

**Action 1 : valorisation du site remarquable du méandre de Jusix en lien avec le belvédère de Meilhan**

	Maître d'ouvrage	Estimation préalable	moyens mobilisables											contrainte de mise en œuvre	
			Pays	VGA	communes	CG 47	CRA	Etat	Europe	SMEAG	CAUE	Associations	Autres		Prestataires
<b>dispositions foncières et réglementaires</b>															
convention d'utilisation avec les propriétaires pour la mise en place d'une gestion agro-pastorale du secteur 4	commune de Jusix avec assistance technique à définir	-			négociations avec les propriétaires			MAET	MAET/Feader pour agriculteurs concernés (sous réserve éligibilité)	assistance technique pour lien avec Natura 2000					
identification du bâti destiné à la bergerie	commune de Jusix	-	Assistance technique VGA (service agriculture)		repérage et négociations										situation en zone rouge du PPRI nonconstructible suppose l'utilisation d'un bâtiment existant adaptable
<b>expertises faisabilité et maîtrise d'oeuvre</b>															
expertise 3 secteurs (1-3-5) de berges identifiés	A définir	?	assistance technique financement Leader			intervention CATER co-financement Leader, TDENS	co-financement Leader et autres	Financements Plan Garonne/ FNADT	Feder Plan garonne	assistance technique pour lien avec expertises Natura 2000 et SDE		conseil FDAAPPMA 47	Agence de l'Eau?	expertise écologue/hydraulicien	accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
conception de l'ingénierie végétale sur le secteur test de renaturation (2)+ plan de gestion	A définir	?	assistance technique via le conseil de la SEPANLOG					Financements Plan Garonne		assistance technique pour lien avec expertises Natura 2000 et SDE		conseil SEPANLOG, FDAAPPMA 47	Agence de l'Eau?	écologue	accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
définition du projet agro-pastoral	Eventuellement VGA (service Agriculture)	?	assistance technique financement Leader	assistance technique	identification du berger	co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres					conseil SEPANLOG création d'une association foncière pastorale	Chambre d'Agriculture Réseau ferme de Garonne associations agriculteurs		accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
évaluation des systèmes de gestion/entretien des ripisylves	A définir	?				conseil CATER						conseil SEPANLOG, FDAAPPMA 47		expertise écologue/hydraulicien	
conception des projets de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la pointe de Jusix et de la cale de Meilhan + espaces associés	Eventuellement VGA (service Tourisme)	35748	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Financements Plan Garonne/ FNADT	Feder Plan garonne			conseil associations locales patrimoine, environn loisirs, AAPMA locales et FDAAPPMA 47	financement Fondation du Patrimoine (souscription mécénat)	mission maîtrise d'œuvre paysagiste	
conception du projet d'habillage de la station d'épuration	commune de Meilhan	?		Fonds de concours de VGA								conseil		mission maîtrise d'œuvre architecte	
définition des parcours de découverte terrestres et fluviaux	Eventuellement VGA (service Tourisme)	-	Assistance technique financement Leader	conception ou assistance technique (service tourisme)	connaissance des sites et négociations propriétaires	co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres					conseil associations rando, canoé, Gens de Garonne, AAPMA locales et FDAAPPMA 47		prestataire spécialisé	
<b>aménagement</b>															
renaturation du secteur test (2)	A définir	37668	financement Leader			assistance CATER?	financement	Financements Plan Garonne ou MAET (si lien natura 2000 pour agriculteurs)	contrepartie Plan garonne ou MAET	assistance technique pour lien avec expertises Natura 2000 et SDE		mise en œuvre associations d'insertion	Agence de l'Eau?	entreprise espaces verts	accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
aménagement de la pointe de Jusix	Eventuellement VGA (service Tourisme)	30400	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres					mise en œuvre associations d'insertion		entreprise espaces verts	accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
aménagement de la cale de Meilhan et espaces et équipements publics associés	Eventuellement VGA (service Tourisme)	397200	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres					mise en œuvre associations d'insertion et patrimoine		entreprises BTP/espaces verts	accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
balisage des parcours	Eventuellement VGA (service Tourisme)	?	financement Leader									mise en œuvre association randonnée			
plantations d'arbres isolés sur la plaine de Jusix (environ 5)	Communes	2750	financement Leader					politique haies, arbres en milieu agricole?				mise en œuvre associations d'insertion/ scolaires			
<b>mobilisation - sensibilisation</b>															
actions pédagogiques sur la lecture du fleuve	Pays, VGA, Communes, Syndicat Mixte du SCoT ou associations	-	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Plan garonne	plan garonne	conseil animation	conseil animation	participation associations locales, CEDP, FDAAPPMA 47...			
action événementielle en lien avec la valorisation du patrimoine fluvial	Eventuellement VGA (service Tourisme), Syndicat Mixte du SCoT	-	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Plan garonne	plan garonne	conseil animation (ponctuel)	conseil animation	participation associations locales, FDAAPPMA 47 et Gens de Garonne			
chantiers bénévoles pour la restauration du patrimoine bâti	Eventuellement VGA (service patrimoine)	-										mise en œuvre associations patrimoine, Concordia	appui technique fédération compagnonique		
actions d'insertion pour l'entretien des ripisylves et espaces aménagés	Communes ou Associations	-	financement Leader									mise en œuvre associations d'insertion			

**Action 2 : mise en valeur et dynamisation des espaces publics au point de jonction du Canal et de la Garonne à Lagrùère**

	maître d'ouvrage	Estimation préalable (HT)	moyens mobilisables											contrainte de mise en œuvre	
			Pays	VGA	communes	CG 47	CRA	Etat	Europe	SMEAG	CAUE	Associations	Autres		Prestataires
<b>dispositions foncières et réglementaires</b>															
mise en recul des peupleraies de la Garonne et du Tareyre	Commune, Syndicat Mixte du SCoT	-	SCOT		PLU	Plan de Boisement		PPRI							
accessibilité des berges de Garonne et Tareyre : respect des servitudes, conventions	commune	-			PLU négociation										
accord avec le propriétaire du moulin en vue de sa mise en valeur	commune	-			négociation										
<b>expertises faisabilité et maîtrise d'oeuvre</b>															
conception du projet de belvédère	Eventuellement VGA (service Tourisme)	19980	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Fnadt PGaronne	Leader ou feder Plan Garonne		conseil	conseil associations locales patrimoine, environn loisirs, pêcheurs et fédé pêche	financement Fondation du Patrimoine (souscription mécénat)	mission maîtrise d'œuvre paysagiste	
définition des parcours de découverte terrestres et fluviaux et mise en réseau sites patrimoniaux alentours	Eventuellement VGA (service Tourisme)	-	conception ou assistance technique financement Leader	conception ou assistance technique	connaissance des sites et négociations propriétaires	co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Fnadt PGaronne	Leader ou feder Plan Garonne		conseil	conseil associations rando, canoé,		prestataire spécialisé	
<b>aménagement</b>															
démolition/reconstruction de l'abri à bateau à proximité de la halte nautique	commune	8562							leader		conseil architectural				
réalisation de l'apontement et aménagement des espaces publics	VGA ou commune	216960						fnadt Plan Garonne?					entreprises BTP/espaces verts		accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
nettoyage sélectif de la ripisylve pour l'ouverture des 2 points de vues sur Garonne	Commune ou Association	5040										mise en œuvre associations d'insertion	entreprise espaces verts		accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
balisage des parcours	Eventuellement VGA (service Tourisme)	2589	financement Leader			co-financement Leader et autres - assistance CATER?	co-financement Leader et autres					mise en œuvre association randonnée			
restauration des chemins de halage	A définir	14000						fnadt Plan Garonne?				mise en œuvre associations d'insertion et/ou randonnée			accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
création d'un sentier continu le long du Tareyre jusqu'à la Garonne	A définir	28120						fnadt Plan Garonne?				mise en œuvre associations d'insertion et/ou randonnée			
replantation des ripisylves à épaissir (Garonne et Tareyre)	Commune ou Association	46866 (30660 + 19610)						Financement Plan Garonne	Financements Plan Garonne ou MAET (si lien natura 2000 pour agriculteurs)		assistance	mise en œuvre associations d'insertion	entreprise espaces verts		accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
<b>mobilisation - sensibilisation</b>															
chantiers bénévoles pour la restauration du moulin	Eventuellement VGA (service patrimoine)	-									conseil animation	mise en œuvre associations patrimoine, Concordia	appui technique fédération compagnonique		
actions pédagogiques sur la découverte des paysages et de l'histoire de Garonne et Canal	Eventuellement VGA (service Tourisme), Syndicat Mixte du SCoT	-						Plan Garonne	Plan Garonne		conseil animation (ponctuelle)	conseil animation			
action évenementielle en lien avec la valorisation du patrimoine fluvial	Eventuellement VGA (service Tourisme), Syndicat Mixte du SCoT	-	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Plan Garonne	Plan Garonne		conseil animation (ponctuelle)	participation associations locales et Gens de Garonne			
programme d'animation intégrant les usages particuliers du site (pêche, vélo, randonnée, tourisme fluvial...)	VGA, Commune, Syndicat Mixte du SCoT	-						Plan Garonne	Plan Garonne						

**Action 3 : valorisation des berges et parcours sur mattes dans la plaine de Caumont à Coussan**

	maître d'ouvrage	Estimation préalable	moyens mobilisables											contrainte de mise en œuvre	
			Pays	VGA	communes	CG 47	CRA	Etat	Europe	SMEAG	CAUE	Associations	Autres		Prestataires
<b>dispositions foncières et réglementaires</b>															
mise en recul des peupleraies de la Garonne	Communes, Syndicat Mixte du SCoT	-	SCOT		PLU	Plan de boisement			PPRI						
restauration et protection des continuités boisées des coteaux	Communes, Syndicat Mixte du SCoT	-	SCOT		PLU - (EBC)										
protection des éléments de patrimoine végétal (platane séculaire) et bâti (ferme, pigeonnier)	Communes, Syndicat Mixte du SCoT	-	conseil paysager (programme Leader)		PLU - (EBC)										
<b>expertises faisabilité et maîtrise d'oeuvre</b>															
projet de restauration de la digue de tire de Caumont	A définir	?	financement Leader	assistance technique		co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Plan Garonne	Leader/feder Plan Garonne	Plan Garonne		conseil asso locales patrimoine, loisir, environnement et pêcheurs		hydraulicien	conditions d'édification de la digue à vérifier + accord DDT pour intervention sur le DPF
définition du projet de location de vélo sur Coussan et Caumont	VGA (voir avec le service Mobilité)	?	financement Leader	assistance technique (service Mobilité)		co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Plan Garonne	Leader/feder Plan Garonne	Plan Garonne		conseil asso randonnée et patrimoine		prestataires spécialisés	
<b>aménagement</b>															
balisage des itinéraires piétons et vélos visant la mise en réseau des parcours et patrimoines existants	Eventuellement VGA (service Tourisme)	14100 (hors aménagement des 2 points de location vélos)	financement Leader	assistance technique	négociations avec les propriétaires	co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	FNADT du Plan Garonne?				mise en œuvre association d'insertion			autorisations de passage sur le foncier privé
restauration du port de Coussan	A définir	?	financement Leader		négociations avec les propriétaires	co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	FNADT du Plan Garonne?				mise en œuvre association d'insertion			
restauration de la digue de tire de Caumont	A définir	?	financement Leader		négociations avec les propriétaires	co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	FNADT du Plan Garonne?				mise en œuvre association d'insertion			
plantation d'un écran végétal autour de la station de pompage	Commune	3200	conseil assistance technique (dans le cadre du Conseil de la Sepanlog)	conseil assistance technique							conseil	mise en œuvre association d'insertion			
plantations d'arbres isolés sur la plaine agricole (une 30aine)	Commune	15400	financement Leader			à voir?						mise en œuvre associations d'insertion			
replantation des ripisylves à épaissir	Commune	169944	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	Financements Plan Garonne ou MAET (si lien natura 2000 pour agriculteurs)				mise en œuvre associations d'insertion	entreprise espaces verts		accord DDT 47 pour intervention sur Domaine Public Fluvial
<b>mobilisation - sensibilisation</b>															
négociation avec le groupe Lafarge pour la mutation du site industriel de Coussan	VGA ou communes	-													identifier et mobiliser les interlocuteurs au bon niveau
actions d'insertion pour l'entretien des sommets de digues et la mise en valeur de l'allée de Caumont	Communes ou Associations	-	financement Leader					Fndat?				mise en œuvre associations d'insertion			
chantiers bénévoles pour la restauration du port de Coussan	Eventuellement VGA (service patrimoine)	-										mise en œuvre associations patrimoine, Concordia	appui technique fédération compagnonique		
actions d'insertion pour l'entretien des ripisylves et espaces aménagés	Communes, VGA ou Associations	-				conseil CATER?						mise en œuvre associations d'insertion			
action évènementielle en lien avec la valorisation du patrimoine fluvial	Eventuellement VGA (service Tourisme)	-	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	fnadt Plan Garonne	leader ou feder PG	conseil animation	conseil animation	participation associations locales et Gens de Garonne			
actions pédagogiques de découverte de la transformation des paysages de Garonne par l'homme + mémoire des crues	Eventuellement VGA (service Tourisme), Syndicat Mixte du SCoT	-	financement Leader			co-financement Leader et autres	co-financement Leader et autres	fnadt Plan Garonne	leader ou feder PG	conseil animation	conseil animation	participation associations locales et Gens de Garonne			
action de sensibilisation des propriétaires riverains aux enjeux de la de la préservation du patrimoine paysager	VGA ou communes	-	conseil assistance technique	conseil assistance technique	mobilisation des propriétaires et usagers			fnadt Plan Garonne	leader ou feder PG	conseil animation	conseil animation			communication visuelle et animation	